This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Geog 4205.03

Harvard College Library

THE GIFT OF

EDWIN VERNON MORGAN

(Class of 1890)

AMERICAN AMBASSADOR TO BRAZIL

AD INFINITUM
EX-LIBRIS
Salvador Dellundo
N.º

CAMPAGNE

DU NAVIRE L'ESPOIR DE HONFLEUR

1503-1505

Extrait des *Annales des Voyages*, Juin et Juillet 1869.

Paris. — Imprimerie de Cusset et Cᵉ, 26, rue Racine.

CAMPAGNE
DU NAVIRE L'ESPOIR DE HONFLEUR
1503—1505.

RELATION AUTHENTIQUE

DU VOYAGE

DU CAPITAINE DE GONNEVILLE

ÈS NOUVELLES TERRES DES INDES

PUBLIÉE INTÉGRALEMENT POUR LA PREMIÈRE FOIS

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES ÉCLAIRCISSEMENTS

PAR M. D'AVEZAC
MEMBRE DE L'INSTITUT.

PARIS.

CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
COMMISSIONNAIRE POUR LA MARINE, LES COLONIES ET L'ORIENT,
Rue des Boulangers, 30, et rue de Bellechasse, 27.

1869

4205.03

Jan 22, 1916

NOTE PRÉLIMINAIRE.

J'apporte un vieux récit, nouvellement retrouvé tout à coup d'une manière inattendue, après avoir longtemps échappé aux recherches des curieux qui s'en étaient autrefois expressément enquis : un fragment seul en était connu, faisant déplorer l'absence des portions laissées en oubli, et dont on pouvait redouter la perte absolue. Un manuscrit de la Relation complète est heureusement tombé en des mains intelligentes et amies, qui en ont immédiatement apprécié la valeur et voulu assurer la publication, en me faisant l'honneur de requérir mon concours : cette mission, je l'ai considérée comme un devoir, et je la viens accomplir ici.

Il convenait d'arracher au plus tôt une si intéressante relique à l'obscurité séculaire où elle était demeurée enfouie. Comme il s'agit d'un ancien voyage, c'est dans les *Annales des Voyages* que sa place naturelle semblait marquée d'avance ; et c'est là qu'elle a tout d'abord, avec son cortége indispensable d'explications et de commentaires, accepté une hospitalité gracieuse et empressée.

Le document principal, religieusement conservé en sa rédaction surannée et son style de palais, a seulement été dépouillé de l'aspect lourd et rebutant que lui prêtait la compacte indivision de son contexte officiel : il a suffi pour cela d'un simple artifice de disposition typographique, propre à lui acquérir, à l'œil du lecteur, un abord plus avenant et une allure plus dégagée. Il a paru grandement utile, en outre, de le faire précéder d'une Introduction préparatoire et explicative, laquelle s'est trouvée tout naturellement distribuée en deux parts successives, l'une consacrée à passer en revue les notions précédemment recueillies,

l'autre à examiner et discuter les éléments nouvellement livrés à notre étude par la Relation qui vient d'être retrouvée.

Bien que le voyage qui fait le sujet de cette publication remonte à la date déjà suffisamment ancienne du 24 juin 1503, il contient lui-même la déclaration qu'il avait été précédé, aux Indes d'Occident, *dempuis aucunes années en çà*, par d'autres voyages de Dieppois, de Malouins, et d'autres Normands et Bretons : il n'est pas sans intérêt pour l'histoire, trop insoucieusement négligée chez nous, des anciennes navigations françaises, d'annoter ici que *aucunes années* avant juin 1503 supposent, à tout le moins, *trois* années d'antériorité, ce qui démontre que nos navires allaient, dès la première moitié de 1500, au plus tard, chercher au Brésil du bois de teinture : les découvreurs si hautement proclamés de cette côte, Vincent Pinçon, Diègue de Lepe, Pierre Alvares Cabral, n'y étaient venus qu'en janvier et en avril de cette même année; et Américo Vespuce, à part d'eux, fut plus tardif.

RELATION AUTHENTIQUE

DU VOYAGE

DU CAPITAINE DE GONNEVILLE

ÈS NOUVELLES TERRES DES INDES.

INTRODUCTION ET ÉCLAIRCISSEMENTS.

1° Revue des notions acquises antérieurement à la publication actuelle.

I.

Le voyage du capitaine de Gonneville est resté longtemps pour les navigateurs et les géographes un problème insoluble : la cause en était aux notions incertaines, insuffisantes, pis encore, involontairement faussées, mises en circulation par le narrateur tardif qui seul avait raconté au public l'itinéraire du marin normand.

Celui-ci, ayant noms Binot Paulmyer ou Paulmier, était un gentilhomme de la famille des seigneurs du Buschet, en la paroisse de Gonneville-lez-Honfleur, au bailliage de Rouen, et diocèse de Lisieux. Parti de Honfleur en 1503 pour une expédition d'aventure aux Indes orientales, le hasard des tempêtes l'avait jeté sur une terre australe indéterminée, signalée comme un refuge possible, dans sa détresse, par la multitude des

oiseaux qui s'y dirigeaient, et parmi lesquels il se trouva une grande abondance de perroquets. Il y avait séjourné six mois entiers pour se refaire et se radouber, au milieu d'une population paisible de sauvages, dont le chef lui confia, au départ, sous promesse de retour, un de ses jeunes fils pour être initié aux mœurs et surtout à l'habileté guerrière des Européens. Les vicissitudes de la mer assaillirent de nouveau l'expédition dès qu'elle eut remis à la voile, et lorsque après tant de traverses, Gonneville ramenait au pays natal un équipage décimé par la fatigue et les maladies, il lui advint, pour comble de misère, d'être attaqué sur les rivages mêmes de Normandie, par des pirates, auxquels il n'échappa qu'en se jetant à la côte, où navire, chargement, papiers, sombrèrent au milieu du pillage; et l'on ne vit rentrer enfin à Honfleur que de pauvres naufragés dépouillés de tout le fruit de leur longue campagne. Ils portèrent devant la justice, en vue d'une réparation éventuelle dans un incertain avenir, une plainte régulière du fait de piraterie dont ils étaient victimes, et pour suppléer au dépôt des journaux perdus de leur navigation, ils firent au greffe de l'amirauté, sur la réquisition des gens du roi, une déclaration aussi ample et aussi précise qu'ils purent, des circonstances de leur voyage, et du désastre qui y avait mis fin.

Le souvenir de cette malencontreuse expédition se conserva peut-être parmi les marins et les géographes à l'état de simple et vague tradition. Les cartes du XVI^e^ siècle, et beaucoup de celles du XVII^e^, traçaient autour du pôle antarctique un vaste continent austral, projetant la ligne présumée de ses rivages jusqu'au détroit de Magellan qu'elle côtoyait sous le nom de

Terre du feu ou de *Brésil inférieur* (1), pour tirer ensuite au nord-est jusqu'à un *cap de la Terre australe* (2), dont on déclarait que c'était simplement une *Terre vue* (3), non une région explorée non plus qu'une désignation purement conjecturale, au voisinage des îles de Tristan da Cunha et de Gonçalo Alvares; elle recevait plus loin dans l'est, au sud de l'Afrique, le nom de *Terre des Perroquets* (4), et se continuait onduleu-

(1) Sur le globe de Jean Schœner, de 1520, dont l'hémisphère occidental a été publié à deux reprises (1842 et 1853) à Nüremberg par le Dr Ghillany, on voit la terre de *Brasilia inferior* immédiatement après le *Rio do Cananor* (lisez *da Cananea*) par delà 40° de latitude australe, tant les positions de cette côte sont monstrueusement poussées vers le sud; la Baie de tous les Saints s'y trouve sous le tropique du Capricorne!

(2) Sur la grande carte de Mercator, de 1569, reproduite dans les *Monuments de la Géographie* de Jomard, sous le n° XXI, on trouve en cet endroit la légende que voici : « Hic in latitudine 42 gr: distancia 450 leu- « carum a capite Bonæ Spei, et 600 a promotorio S. Augustini inventum « est promontorium Terræ australis, ut annotavit Martinus Fernandus Den- « ciso in sua Summa Geographiæ ». — Cette indication est en effet donnée par Enciso à l'occasion de sa description du cap de Bonne-Espérance.

(3) Enciso, *Suma de Geogra hia*, Séville 1546, in-fol. ; fol. LIV, verso: « Desta tierra no se sabe mas de quanto la han visto desde los navios, por- « que no han decendido en ella ». Les découvreurs portugais, et à leur exemple les Espagnols et les Italiens ont pu dire en ce sens *Terra de vista*: (on le voit ainsi sur l'*Universale descrittione di tutta la Terra conosciuta fin quì* de Paul Forlani, gravée et publiée en 1563 par Fernando Bertelli, de Venise); mais il est ridicule de traduire en français *Terre de Vue*, à la manière des Anglais qui de Cap Vert ont fait *Cape de Verd*. — Les cartes latines de Homann de Nüremberg portent *Terra Vitæ;* une carte espagnole de Gendron a traduit par *Tierra descubierta*.

(4) La grande mappemonde de Mercator, déjà citée, porte en cet endroit : « Psitacorum regio sic a Lusitanis hùc libegio vento appulsis cum « Callicutum peterent appellata propter earum avium ibidem multitudi- « nem. Porro cum hujus terræ littus ad 2000 miliarium prosequuti essent, « necdum tamen finem invenerunt, inde Australem continentem attigisse « indubitatum est ». — Sur le globe de Schœner, c'est entre le 10° et le 20° parallèle qu'on trouve inscrit : « America vel Brasilia sive Papagalli Terra. »

sement à travers l'océan Pacifique jusqu'à rejoindre la Terre du Feu. Sur ces plages reculées, dont l'existence n'était alors mise en doute par personne, devait se trouver, dans l'opinion commune, le lieu de refuge et de relâche prolongée de Gonneville..., quand il arrivait à quelqu'un d'y penser encore.

La mémoire en fut ravivée peu après le milieu du XVII^e^ siècle, par un concours fortuit de circonstances intéressant la famille du jeune sauvage Essomeric confié par son père en 1504 au capitaine Gonneville, amené par celui-ci en France, et qui continua d'y demeurer sans jamais être rapatrié (1). Tombé dangereusement malade pendant la traversée, il avait été baptisé par une pieuse précaution, et le capitaine de Gonneville, son parrain, lui avait donné son prénom de Binot (2); plus tard, se voyant dans l'impossibilité de le reconduire à son père, ainsi qu'il l'avait promis, le bon gentilhomme, qui n'avait point d'enfants, assura une partie de ses biens, son nom et ses armes à son filleul, en le mariant à une riche héritière de sa parenté. Un écrivain récent (3), très-studieux des navigations françaises du XVI^e^ siècle, mais trop confiant aux assertions peu sûres d'un informateur moderne dont l'autorité paraît fort contestable, attribue au capitaine de Gonneville une

(1) Flacourt (*Histoire de Madagascar*, p. 466), copié par l'éditeur parisien des *Voyages de Coréal* (tome II, p. 392), qui est cité à son tour dans une note manuscrite de Falconet, transcrite par De Brosse (*Terres Australes*, tome I, p. 120), énonce que cet Essomeric a vécu jusqu'en 1583, d'où il résulte qu'il aurait ainsi atteint sa quatre-vingt-seizième année.

(2) Binot, forme populaire, analogue à *Binet*, et au *Bennet* des Anglais, semble n'être que l'une des variantes provinciales de Benoît.

(3) Margry, *Les Navigations françaises*, etc., Paris 1867, p. 151.— Cela est emprunté à une lettre d'un baron de Gonneville dont il sera question plus loin: voir ci-après § X.

fille nommée Suzanne, et c'est elle-même que le gentilhomme normand aurait mariée, en 1521, à Essomeric.

De ce mariage naquirent plusieurs enfants, dont un seul, l'un des plus jeunes, appelé pareillement Binot Paulmier, sieur de Courthoyne, ou Courtonne, continua la lignée masculine, laissant nombre d'enfants, dont trois seulement furent mariés, savoir, deux fils et une fille : celle-ci, Simonne Paulmier, épousa un sieur le Doux, seigneur de la Rozière; et quant aux fils, l'aîné, Jean-Baptiste Paulmier, président des trésoriers de France en Provence, ayant épousé Marquise d'Andréa, n'en eut qu'une fille, Charlotte Paulmier, mariée le 4 mai 1625 à Jacques de Forbin seigneur de la Barbent; le puîné, Olivier Paulmier, sieur de Courtonne et du Pommeret, laissa de Marie Collet des Boves sa femme, plusieurs enfants, entre lesquels Jean Paulmier de Courtonne, qui devint chanoine de la cathédrale de Saint-Pierre de Lisieux et résident du roi de Danemark en France, et deux autres en bas âge, Gabriel et Robert.

Jean Paulmier se montra de bonne heure animé d'une vocation pieuse, qui le porta tout à la fois à embrasser le sacerdoce, et à consacrer ses efforts au projet d'établissement d'une mission chrétienne chez les sauvages dont il tirait son origine. Dès l'âge de seize ans il avait rédigé, et distribué à quelques personnes graves, des mémoires où il développait ses vues pour ce dernier objet, s'aidant, en son exposé, des lumières que lui fournissait la Déclaration juridique du capitaine de Gonneville, dont une copie certifiée existait parmi les papiers de sa famille. Il suivit cette idée, sans se décourager, pendant plusieurs années, y intéressant divers ecclésiastiques en position de lui prêter

un utile appui, tels que le *moelleux* (1) Abély confesseur de Mazarin et bientôt successeur de Péréfixe à l'évêché de Rodez, l'abbé Palus qui devint évêque d'Héliopolis, l'abbé Lambert plus tard évêque de Béryte, l'un et l'autre vicaires apostoliques pour les missions d'Orient, et même l'illustre Vincent de Paule fondateur des Lazaristes, qui manifesta l'intention de faire présenter un de ses mémoires avec une recommandation spéciale au pape Alexandre VII, pour lequel l'auteur prépara en conséquence une épître dédicatoire.

II.

Mais sur ces entrefaites, il advint, en 1658, qu'une poursuite en payement de certains droits d'aubaine fut intentée à la famille issue du sauvage Essomeric, par les traitants qui avaient la ferme de ces taxes, lesquels mirent en cause la veuve d'Olivier Paulmier sieur de Courtonne et du Pommeret, tutrice de leurs enfants mineurs, ensemble les enfants majeurs (dont nous ne connaissons que l'abbé), et Simone Paulmier veuve Le Doux de la Rozière : les défendeurs repoussèrent cette prétention en objectant qu'Essomeric, leur auteur, n'avait point été un aubain venant s'établir volontairement en France, mais qu'il y avait été forcément gardé contre la foi des engagements pris, ce qui devait exempter ses descendants des taxes réclamées : l'abbé Paulmier plaida lui-même cette affaire, et gagna son procès. Il produisit, à l'appui de ses dires, la copie certifiée qu'il possédait, de la déclaration faite en 1505

(1) Ainsi plaisamment caractérisé, comme chacun sait, par Boileau (*Lutrin*, IV, 189) à cause de sa *Medulla Theologica*, publiée en 1650, et dont les nombreuses éditions se renouvellent quelquefois encore de nos jours.

par le capitaine de Gonneville au retour de son voyage; sur le refus des demandeurs d'admettre cette copie parce qu'elle n'était point en la forme authentique, ordonnance de compulsoire fut rendue le 17 août 1658 à la requête des intéressés, à fin de grossoyement d'une expédition régulière, laquelle fut délivrée aux impétrants le 30 du même mois. C'est de ce document important que nous aurons bientôt à nous occuper spécialement ici: pour le moment nous en écrivons seulement la préface.

Cabart de Villermont fit à cette époque la connaissance de l'abbé Paulmier, qu'il rencontrait d'ordinaire chez les évêques d'Héliopolis et de Béryte, en même temps qu'Étienne Flacourt, le colonisateur de Madagascar; et il a consigné dans une note manuscrite, plus tardive d'une quinzaine d'années, quelques détails qu'il tenait de la bouche du jeune prêtre, outre la communication que celui-ci leur avait faite de deux copies de ses mémoires touchant la mission projetée, afin que chacun d'eux pût les examiner à loisir et lui en dire son sentiment. Flacourt, de son côté, inscrivit dans sa relation posthume de Madagascar (1), publiée en 1661, ce qu'il avait appris, par cette voie, de la navigation australe du capitaine de Gonneville, et la notice qu'il en a donnée a été reproduite en abrégé parmi les relations rassemblées en appendice à la suite des *Voyages de Coréal* (2), dans l'édition publiée à Paris en 1722 (avec cartes de Nolin).

(1) Flacourt, *Histoire de la grande île Madagascar, avec une Relation*, etc., Paris 1661, in-4°; pp. 464 à 466.

(2) *Voyages de François Coréal aux Indes occidentales.... Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée d'une nouvelle Découverte des Indes méridionales et des Terres Australes*, Paris 1722, deux vol. in-12; tome II, pp. 390 à 392

Ainsi communiqués à diverses personnes, ces mémoires furent remis par l'une d'elles à un libraire (1) qui s'étant pourvu du privilége royal nécessaire, se mit aussitôt en mesure de publier le travail de l'abbé Paulmier, dont il fit un volume de 216 pages numérotées, plus douze feuillets préliminaires non chiffrés pour le titre, l'épître dédicatoire au pape Alexandre VII, et la table des chapitres, outre une planche sur double feuillet, représentant à petit point une mappemonde en deux hémisphères, gravée par De Fer (2), et destinée à faire face à la page 3. (Ces détails bibliographiques ne sont point oiseux à l'égard d'un livre dont on ne connaît plus aujourd'hui que de rares exemplaires). L'impression, achevée le 1^er^ décembre 1663, ne parvint que six semaines plus tard à la connaissance de l'auteur, qui s'en montra d'abord fort irrité, mais qui se résigna à un accommodement sous la condition d'insérer un

(1) Gabriel Cramoisy, à qui succèda presque aussitôt son frère Claude.

(2) Cette mappemonde, en projection stéréographique, est renfermée dans un cadre rectangle surmonté du titre : ***Typus orbis terrarum, description de la Terre universelle***; dans le compartiment triangulaire compris entre les deux hémisphères et la ligne supérieure du cadre est ajouté ce deuxième titre : ***La mappemonde ou planisphère terrestre***; et dans le compartiment inférieur correspondant : ***De Fer Excu. Avec Privilége du Roy;*** et enfin au-dessous de l'angle inférieur du cadre, à droite, le chiffre 3. — C'est la reproduction servile, à ces deux additions près, et sauf quelques minimes corrections très-rares (*Monomotapa* au lieu de *Benanta*, et le nom *Brouuers* ajouté près de la *Terre des Estats*), de la 3^e^ planche d'un petit atlas de 38 cartes, publié dix ans auparavant, en un volume petit in-8, sous le titre de ***Trésor des Cartes géographiques des principaux Estats de l'Univers***, chez Louis Boisseuin, à Paris 1653 : plusieurs de ces cartes sont datées de 1643 ; mais la mappemonde n'a point de date. — Le nom du graveur DE FER, dans la reproduction de 1663, est dépourvu de prénom : le géographe Nicolas de Fer, qui acquit ultérieurement une certaine réputation, n'avait alors que dix-sept ans, et il semble plus probable que c'est à Antoine de Fer, connu depuis longtemps comme éditeur de cartes, que doit être rapportée celle-ci.

avertissement et un errata, formant six nouveaux feuillets non chiffrés à la suite des douze premiers, sous la date du 31 janvier 1664.

Le titre fut refait; mais, sauf un seul mot (*Presentez* remplacé par *Dediez*), il n'y était rien changé, et il demeura ainsi conçu : « Mémoires touchant l'établis-« sement d'une Mission chrestienne dans le Troisième « monde autrement appelé la Terre Australe, Méri-« dionale, Antartique, et Inconnuë. Dediez à Nostre « S. Père le Pape Alexandre VII. Par un Ecclesiastique « Originaire de cette mesme Terre». La dédicace, remplissant dix-huit pages, fut terminée par la souscription que voici : « De vostre Sainteté Le très-humble, « très-obéissant, et très-déuot Orateur I.P.D.C. Prestre « Ind. et Chanoine de l'Eglise Cathedrale de S.P.D.L.» — Personne n'a donné complétement ni avec justesse la lecture de ces abréviations : « J.P.D.C. » doit être expliqué par *Jean Paulmier de Courtonne*, et «S.P.D.L.» par *Saint Pierre de Lisieux;* « Prestre Ind. » est une formule d'humilité chrétienne, consacrée dans l'état ecclésiastique, laquelle doit se lire *Prestre indigne*, et non *prestre indien* comme a transcrit le président De Brosse (1) d'après le premier tirage, où se lisait tout au long, en signature, « Paulmyer, prestre ind. et « chanoine de l'Eglise cathédrale de Lisieux» : ce feuillet fut détruit, et remplacé par un carton collé sur l'onglet ou talon du feuillet supprimé.

La Bibliothèque Impériale possède deux exemplaires de cette seconde émission, avec l'avertissement, l'errata, et les deux cartons, plus la Mappemonde d'Antoine de Fer également à sa place. L'un de ces exemplaires,

(1) [De Brosse] *Histoire des Navigations aux Terres Australes*, Paris 1756, 2 vol. in-4°; t. I, pp. 102 et 118.

provenant de la bibliothèque Colbertine, fut acheté au prix de 13 fr. par l'abbé Sallier, à la vente de 1728, ainsi qu'il en est spécialement fait la remarque dans une note inscrite au catalogue de la bibliothèque de l'Arsenal ; l'autre provient de quelqu'un des couvents supprimés à la Révolution. Le Dépôt des Cartes et Plans de la marine conserve de son côté un exemplaire de la seconde émission, sans la mappemonde, mais ayant sur les gardes une longue note de trois pages, de la main de Cabart de Villermont, dont les armes (figurées d'azur à la croix annillée d'argent, et sommées d'une couronne de marquis) sont imprimées en or sur les plats de la reliure (1) : ce volume lui avait été donné en présent par l'auteur lui-même en 1664 ; mais quand il écrivit sa longue note, au recto des deux gardes blanches précédant le titre, et de la première de celles qui suivent l'*Extrait du Privilége du Roy*, l'abbé Paulmier n'existait plus, étant mort à Cologne (2) lors du congrès qui s'y était réuni en avril 1673 pour traiter de la paix, et qui fut dissous en avril 1674 par suite des actes de violence des agents impériaux.

Il existe à la bibliothèque de l'Arsenal un exemplaire de la première émission, également dépourvu de la Mappemonde, et conforme d'ailleurs à celui de Falconet décrit par le président De Brosse : seulement le

(1) Jal (*Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire*, Paris 1867, in-8° de jésus, p. 1271) donne à ces armes, d'après le grand *Armorial général* ms. de la Bibliothèque Impériale, un champ de gueules.

(2) L'époque du décès est seulement désignée par les mots « au dernier congrès » dans la note de Villermont ; et Eyriès a cru pouvoir en conclure la date approximative «vers 1669» (*Biographie universelle de Michaud*, art. Gonneville) ; mais il n'y eut en 1669 aucun congrès à Cologne, tandis que celui de 1673 à 1674 est bien connu : l'histoire en a été écrite sur pièces officielles par M. Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, Paris 1835 à 1842, 4 vol. in-4° ; tome IV, pp. 141 à 280.

célèbre médecin bibliophile avait ajouté à son volume une copie de la note de Villermont, à la suite de laquelle il avait lui-même écrit quelques remarques additionnelles : le tout a été recueilli par De Brosse (1). Quant à l'exemplaire même de Falconet, nous n'en avons pas découvert d'autres traces.

Une bévue assez singulière, se répétant avec très-peu de variantes depuis près d'un siècle, a été commise, à propos de cet ouvrage, ou plutôt du nom de l'auteur, dans une nombreuse série d'éditions, de contrefaçons, d'abrégés, de plagiats, au frontispice desquels il nous faut inscrire, à l'origine, non pas un compilateur ignare comme l'appelait avec une rude brusquerie notre bon vieux confrère Eyriès, mais un érudit de fort bon aloi, qui par modestie et prudence abritait son propre labeur sous le pseudonyme élastique de « *une Société de gens de Lettres* ». Le bénédictin Chaudon avait fait paraître en 1766, puis en 1769, 1770, 1771, en diverses villes de France sous la fausse rubrique uniforme d'Amsterdam, un *Nouveau dictionnaire historique*, en quatre volumes in-8°, destiné à remplacer ceux de l'abbé Ladvocat (1752, 1755, 1760) et de l'abbé Barral (1758), qui étaient alors en vogue malgré leur médiocrité. Dom Chaudon donna lui-même en 1772, à Paris et à Caen, une nouvelle édition en six volumes, avec beaucoup d'additions, dont il fit en même temps un volume à part à titre de supplément aux précédentes éditions en quatre volumes. C'est de ces additions de 1772 que date l'intrusion, dans ce répertoire d'ailleurs fort estimable, d'un article où les *Mémoires touchant l'établissement d'une mission chrétienne dans le troisième monde*, de l'abbé Paulmyer, étaient mis sous le nom

(1) *Hist. des navig. aux Terres Australes*, tome I, pp. 117 à 120.

bouffonnement interverti de Myer (Paul) !.... lapsus d'amanuense ou de prote, mais non certainement du docte bénédictin, qui en demeurait victime à son insu ; quoi qu'il en soit, toutes les éditions postérieures, en six, en huit, en neuf, en treize, en vingt volumes (1), auxquelles l'abbé Saas à Caen, Delandine à Lyon, Prudhomme à Paris, associèrent leur travail personnel ; toutes les éditions du *Dictionnaire historique* de l'abbé de Feller, qui n'avait pas besoin de ce stigmate pour constater son impudent plagiat ; et jusqu'aux deux éditions abrégées sur le titre desquelles est imprimée la trompeuse garantie du nom de Gabriel Peignot ; et une autre encore publiée en 1834 chez Aimé André en quatre volumes grand in-8°, sous le titre de *Dictionnaire biographique universel et pittoresque* : toutes invariablement ont reproduit, à son rang alphabétique, cette mention du fantastique écrivain Myer (Paul).

III.

Venons au sujet même de l'ouvrage de l'abbé Paulmier. Des douze chapitres qu'il renferme, il n'en est qu'un seul dont nous ayons à nous occuper : c'est le deuxième, le plus long de tous il est vrai, mais dans lequel nous pouvons sans scrupule ne tenir compte que de la première et moindre moitié, qui ne remplit pas vingt pages. Sur ce nombre, une douzaine de pages, à peine, présente un extrait littéral du rapport de mer du capitaine de Gonneville, en ce qui concerne la description du pays austral où il avait trouvé un refuge. Quant à la voie par laquelle il y était arrivé, et à la route par laquelle il en était revenu, il n'en est malheu-

(1) Mais non celle en trente volumes, imprimée en 1822 chez Demonville.

reusement donné qu'un sommaire insuffisant et vague, où les idées personnelles de l'abréviateur ont pu se mêler, se substituer involontairement à la lettre pure et simple du texte original, et altérer ainsi ce qu'il appelle lui-même « cette déclaration du capitaine de « Gonneville, qui est une pièce judiciaire et authen- « tique, datée du 19 juillet 1505, signée des principaux « officiers du navire, et qu'un Historiographe de Sa « Majesté très-Chrétienne des mieux connus, n'a pas « estimée indigne de ses recueils et annotations » (1). Ces derniers mots, évidemment applicables à un personnage actuellement en charge, semblent désigner mieux que tout autre Denis Godefroy (2), pourvu de cet office en 1640, et mort en 1681.

L'abbé Paulmier s'était fait, d'après ce document essentiel, une opinion propre sur l'emplacement qu'il convenait d'assigner, dans la Mappemonde, à la terre lointaine d'où avait été amené son bisaïeul Essomeric; et cette opinion, plus ou moins plausible ou hasardée, réagissait à son insu, par voie d'interprétation, sur son

(1) Paulmier, *Mémoires, etc.*, ch. II, p. 12.— L'ensemble du chapitre qui traite « de l'étendue des Terres Australes, de leurs diverses décou- « vertes, et de quelques autres particularités qui les concernent », comprend les pages 8 à 50; mais d'après ce que nous venons de dire, il est superflu d'aller au delà de la page 26. Quant à la portion empruntée à la déclaration originale, elle occupe de la page 13 à la page 24, et se trouve transcrite textuellement par De Brosse (*Terres Australes*, tome I, pp. 107 à 114), qui s'est borné à trier librement dans le surplus ce qu'il a jugé à propos d'en reproduire.

(2) Voir Niceron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres, etc.*, Paris, 1727 à 1739, quarante volumes in-12; tome XVII, pp. 77 à 83. — Il n'existe nulle part, que nous sachions, aucun relevé chronologique ni autre travail d'ensemble sur les Historiographes de France en titre d'office; c'est le cas pour nous d'exprimer le vœu que notre docte confrère M. Jules Desnoyers se décide à mettre à exécution le projet qu'il a depuis longtemps formé de remplir cette lacune.

analyse abrégée du témoignage fondamental. Il indique tout d'abord le point où les destins doivent conduire les aventuriers normands : après avoir rappelé le Cap de la Terre australe Vue dans le sud-ouest de Tristan da Cunha, et la Terre des Perroquets signalée par les Portugais au sud du Cap de Bonne-Espérance : « Il faut », ajoute-t-il, « mettre plus delà et en tirant « au sud-est, le pays de la découverte du capitaine de « Gonneville » (1). Et l'aperçu qu'il donne ensuite de l'itinéraire est naturellement conforme à cette indication. Après avoir mentionné l'armement du navire à Honfleur, à destination des Indes-Orientales, il continue ainsi : « La conduitte en fut donnée au sieur de « Gonneuille, lequel leva les Anchres au mois de Iuin « de l'année 1503, adoubla le Cap de bonne Espérance, « que les fréquentes tempestes avoient autrefois fait « nommer le Cap tourmenteux et le Lyon de l'Océan; « Il expérimenta que tels noms luy conuenoient fort

(1) Paulmier, *Mémoires touchant l'établissement d'une mission, etc.*, p. 9. — Cette terre se trouve marquée dans une situation semblable sur quelques anciennes cartes, notamment sur la *Carte universelle en laquelle le Globe terrestre est entièrement réduit et représenté dans un seul cercle*, etc., par Louis de Mayerne Turquet, datée du 22 juillet 1648, mais corrigée en 1661, époque de sa présentation au Roi, et du *Discours sur la carte, etc.* (petit in-12 de quatre feuilles d'impression, Paris 1661) destiné à l'accompagner : on y voit, entre 70° et 75° de longitude à l'est du méridien de l'île de Fer, par 68° de latitude australe, le *Païs des Perroquets* et plus loin, de 95° à 98° Est, vers 52° sud, le *Païs d'Arosca*, dont le nom était consigné dans la *Relation de Madagascar* de Flacourt, p. 465. On retrouve encore, bien plus tard, dans des situations respectivement analogues quoique moins orientales d'une vingtaine de degrés, la *Land of Parrot*, puis la *Gonneville's Land*, dans la grande mappemonde en deux hémisphères de 30 centimètres de rayon, publiée en 1759 à Londres par Samuel Dunn, avec accompagnement de diverses autres figures à l'entour, sous le titre de *Scientia terrarum et cœlorum, or the Heavens and Earth astronomically and geographically delineated and display'd*, etc.

« bien, souffrant sous cette hauteur vne longue et fu-
« rieuse tourmente, laquelle luy fit perdre sa route ;
« et enfin le laissa pour l'abandonner à vn calme en-
« nuyeux dans vne Mer inconnuë, où nos François
« furent consolés par la veuë de plusieurs oiseaux, qui
« sembloient venir, et aller du costé du Zud ; cecy les
« persuada qu'il y avoit de la terre vers le Midy ; Et
« la nécessité qu'ils auoient d'eau et de radoub, les
« obligea d'y faire voile : Ils rencontrèrent ce qu'ils
« cherchoient, à sçauoir une grande Contrée, que leur
« Relation appelle *les Indes Méridionales*, selon l'vsage
« de leur temps, qui appliquoit assez indifferemment
« le nom *des Indes* à tous les pays nouuellement dé-
« couverts. — Ils moüillerent, dans un Fleuve qu'ils
« comparent à la Riuière d'Orne, qui est celle dont
« les eaux baignent les murailles de la ville de
« Caën. Le seiour qu'ils y firent fut d'enuiron six
« mois entiers, lesquels ils furent obligez d'em-
« ployer à remanier et rebâtir leur Vaisseau, et à
« chercher de quoy le charger pour le retour en France,
« qui fut résolu par le refus que l'Equipage fit de
« passer outre, sous prétexte de la foiblesse et du
« mauuais estat du Nauire. — Dans ce long interualle
« ils eurent assez de loisir pour marquer les qualitez
« de cette Terre, et les mœurs de ses habitans, et ils
« l'auoient fait fort curieusement ; Mais ils furent si
« malheureux, que de tomber entre les mains d'vn
« Corsaire Anglais, à la veuë des Isles de Iersay, et
« Grenesey, et des Costes de Normandie, dont ils ren-
« dirent leurs plaintes au Siege de l'Admirauté, et l'ac-
« compagnerent d'vne déclaration de leur voyage :
« le Procureur du Roy l'ayant ainsi requis, conformé-
« ment à la disposition des anciennes Ordonnances

« de la Marine, lesquelles ont sagement et vtilement « désiré, que le Matelot François dépose au Greffe de « ces Sieges, les Iournaux et les Mémoires des Naui- « gations de long cours » (1).

IV.

Près de trois quarts de siècle s'écoulèrent depuis cette publication, sans qu'il se fît aucune tentative directe pour retrouver la Terre de Gonneville; mais les navigations qui, dans cet intervalle, s'accomplirent vers les parages où les vieilles cartes marquaient les rivages imaginaires de l'immense continent austral ou troisième Monde, firent évanouir la plus grande partie de ces délinéations fantastiques, et donnèrent lieu de reconnaître la nécessité de s'en tenir aux points dont l'existence avait été expressément affirmée, sauf à en vérifier et déterminer la position réelle.

Le Cap de la Terre australe, derrière Tristan da Cunha, semblait moins douteux sans doute que les prolongements qu'on lui avait autrefois supposés dans le sud-est; aussi faisait-on converger sur ce point, quand on ne les négligeait pas tout à fait, les anciennes indications relatives à la Terre des Perroquets et à celle de Gonneville : c'est précisément au sud de Tristan da Cunha que, sur un globe construit en 1700 par l'ingénieur royal Bion (2), nous voyons inscrite cette annota-

(1) Paulmier, *Mémoires*, etc., pp. 10 à 12.

(2) Dans l'intéressante collection de Cartes détachées, réunies à la bibliothèque du Dépôt général des cartes et plans de la marine, en 72 volumes in-folio de grand-aigle, formés par les soins de l'actif et intelligent bibliothécaire M. Léon Renard, se rencontrent en feuilles les projections de deux *Globes terrestres* de l'ingénieur Bion; l'un pour une monture d'un pied de diamètre, en 24 demi-fuseaux, portant la date de 1700; l'autre pour neuf pouces seulement de diamètre, en 12 fuseaux, et portant la

tion expresse : « Gonneville a reconnu ces terres en « 1503 ; il les nomma les Indes méridionales ». A cette même place, sur ses fameux globes de toute dimension (1), Coronelli avait écrit : « Terra de' pappagalli, « detta da' Francesi Terre des Perroquets, creduta « favolosa ».

La Compagnie française des Indes orientales ayant apprécié l'avantage qu'il y aurait pour elle à posséder en propre, sur la longue route de ses navires, un lieu convenable de relâche et de ravitaillement, l'attention d'un des meilleurs officiers de marine employés à son service, Jean-Baptiste-Charles Bouvet de Lozier (2),

date de 1712; occupant respectivement les nos 37 et 38 du volume I des *Mappemondes*; tous deux offrant également par 42° S. et 5° E. de l'île de Fer, le *Cap de Vue ou de Terre Australe*, à l'intérieur duquel est l'inscription *Terre des Perroquets*, et tout près de là, entre 10° et 20° E., contre le parallèle de 50° S., la légende transcrite ci-dessus dans notre texte.

(1) Après les deux globes terrestre et céleste de 12 pieds de diamètre, construits en 1683 pour le cardinal d'Estrées, et auxquels est spécialement affectée une salle particulière de notre Bibliothèque Impériale, le P. Vincent Coronelli a fait graver à Venise, sous diverses dates, toute une série de réductions graduelles aux échelles successives de trois pieds, un pied et demi, six pouces, trois pouces et jusqu'à un pouce et demi de diamètre ; toutes ces projections sont réunies en feuilles dans un magnifique volume in-folio sous le titre commun de *Globi diversi del* P. Coronelli. A ne parler ici que des premières réductions, et du globe terrestre seulement, nous relèverons sur celui de trois pieds, daté de 1688, et sur celui de un pied et demi, daté de 1696, le cap austral indiqué par des hachures légères vers 47° 30' S., et 18° E. de l'île de Fer, et offrant à l'intérieur, contre le parallèle de 50°, l'inscription transcrite ci-dessus dans notre texte, sauf cependant la synonymie française, qui n'est point répétée sur les globes moindres que celui de trois pieds.

(2) Une notice historique sur le capitaine de vaisseau Bouvet de Lozier, rédigée sur les documents conservés aux archives de la marine, fut communiquée à la Société de Géographie dans sa séance du 18 juin 1841 (*Bulletin*, 2e série, tome XV, p. 392), et remise par l'auteur à la disposition absolue de son collègue Eyriès, pour lui servir à la composition de l'article

fut ramenée en 1735 sur la description que l'abbé Paulmier avait publiée, de la terre fertile, tempérée, peuplée de gens doux et sociables, où le capitaine de Gonneville avait trouvé en 1504 un si favorable refuge. Mais, où était précisément cette terre? et n'y avait-il pas moyen de se mieux instruire de la route à suivre pour s'y rendre, en consultant, dans le texte original, le rapport de mer dont l'abbé Paulmier ne donnait qu'un dérisoire aperçu? La pièce originale était formellement désignée comme une déclaration faite le 19 juillet 1505, par-devant les gens du roi, au siége de l'Amirauté. Ce siége ne se trouvait nominativement désigné nulle part, mais personne n'élevait le moindre doute que ce ne fût Honfleur, port d'armement du navire et domicile de la plupart des intéressés aussi bien que des gens de l'équipage. On s'adressa donc naturellement à l'amirauté de Honfleur; mais on n'y trouva point ce qu'on cherchait (1); les registres du greffe ne remontaient pas plus haut que l'année 1600 : il fallait donc se contenter des indications imparfaites de l'abbé Paulmier. Le projet de campagne à la recherche de la terre découverte par Gonneville n'en fut pas moins poursuivi, et deux frégates *l'Aigle* et *la Marie* furent mises pour cet objet aux ordres du ca-

Lozier-Bouvet, qui parut dans le supplément de la *Biographie universelle* de Michaud (tome LXXII, Paris 1843, pp. 192 à 199).

(1) « Messieurs de l'Amirauté de Honfleur, à qui l'on a demandé cette « déclaration en 1735, ont répondu que leurs registres n'allaient pas au « delà de 1600 » (*Note de la main de* Bouvet, sans date ni signature, aux *Archives de la marine*). — Cf. De Brosse, *Terres Australes*, tome I, pp. 107-108, à la note. — Il est parlé dans Margry (*Navigations françaises*, p. 156), de secondes recherches, à propos desquelles sont nommés Fréret, Caylus, et l'Académie des Inscriptions ; tout cela peut paraître fort aventuré, et attend une citation des témoignages historiques qui le constateraient.

pitaine De Lozier-Bouvet, qui partit de Lorient le 19 juillet 1738 pour l'île Sainte-Catherine du Brésil, d'où il commença sa croisière vers le sud-est; mais il n'aperçut, au milieu des brumes, que des masses de goëmons sur l'emplacement attribué dans les cartes à la prétendue *Terre vue;* en continuant d'avancer à travers des glaces flottantes il atteignit, le 1er janvier 1739, le Cap de la Circoncision, auquel est resté attaché le nom d'île Bouvet, presque inabordable à cause des glaces. Après avoir croisé sur un vaste espace dans le sud, il revint au nord, « dans le dessein », lui fait écrire De Brosse, « de chercher au nord-est si je trouverais l'en- « droit où Gonneville aborda, que sa relation dit être à « une latitude égale à celle des provinces de France » (1). La relation ne dit point cela, mais la description qu'elle donne du pays, de sa fertilité, et de la manière de vivre des habitants, implique une douceur de température analogue pour le moins à celle de nos climats, et par conséquent une latitude australe moins élevée que son équivalent thermal dans notre hémisphère privilégié. — Dans sa bordée du nord-est Bouvet ne trouva encore que des goëmons, et il opéra son retour en France sans avoir autrement réussi dans son entreprise.

Il est certain que dès avant le départ cet insuccès

(1) *Relation du voyage aux Terres Australes, des vaisseaux l'Aigle et la Marie,* dans les *Mémoires de Trévoux* pour février 1740, art. XII, pp. 251 à 276. — Cette relation est reproduite en abrégé par De Brosse (*Terres Australes,* tome II, pp. 255 à 259) et par d'autres (l'abbé Prévost, Bénard de la Harpe, etc.). — Philippe Buache a publié de son côté, dès 1739, en projection polaire, sur demi-feuille raisin, une « Carte des Terres « Australes comprises entre le tropique du capricorne et le pôle antarctique, « où se voient les nouvelles découvertes faites en 1739 au sud du cap de « Bonne-Espérance, par les ordres de Mrs. de la Compagnie des Indes, « dressée sur les Mémoires et sur la carte originale de Mr. de Lozier Bou- « vet, chargé de cette expédition ».

avait été hautement annoncé dans des « Réflexions sur « l'entreprise des vaisseaux de la Compagnie des Indes « pour la découverte des Terres australes vers le sud- « ouest du cap de Bonne-Espérance », adressées à l'évêque de Rennes président des États de Bretagne, par le malouin Bénard de la Harpe, lequel ne pouvait croire que Gonneville eût abordé une terre telle qu'il la dépeignait, en des parages qu'Américic Vespuce avait sillonnés dès cette même époque sans y rien découvrir, et dans lesquels en dernier lieu Halley n'avait rencontré que des glaces : aussi l'écrivain ne balançait-il pas à supposer une méprise radicale dans la direction de la route attribuée au marin normand, lequel avait dû naviguer aux pays appelés par la suite Virginie ou Maryland, bien plutôt que vers les froides régions australes (1). Il appuyait d'ailleurs son argumentation

(1) Bénard de la Harpe, *Mémoire pour la France, servant à la découverte des Terres Australes*, pp. 11 à 13, où ces réflexions sont précédées des quelques lignes suivantes : « Dans l'année 1738 la Compagnie « des Indes se flattant de trouver une relâche pour ses vaisseaux à l'en- « droit marqué par quelques géographes Terre de Vuë, par 43° Sud, de- « puis le premier méridien jusqu'au 10° de longitude, j'eus l'honneur « d'envoyer à Mgr de Vauréal, évêque de Rennes, mes réflexions sur cette « entreprise, qu'il communiqua à M. de Fulvie ». — Il s'agit là, d'une part, de ce Louis-Guy Guérapin de Vauréal, « Académicien et diplomate, « homme d'affaires et bel esprit » qui, suivant l'expression du comte de Carné (*Les États de Bretagne*, Paris 1868, deux vol. in-8; tome II, p. 87) « exerçait au sein des États une véritable dictature »; et d'autre part, de Jean-Henri-Louis Orry de Fulvy, conseiller d'État et intendant des Finances, frère du contrôleur général Orry, et ayant entre autres attributions, dans les Commissions extraordinaires du Conseil, les affaires du Commerce, et celles de la Compagnie des Indes, lequel paraît avoir eu une influence considérable sur la mission de Bouvet; car c'est bien l'homme « fort connu » auquel De Brosse fait allusion à ce propos (tome I, p. 9), et qu'Eyriès n'a pas su reconnaître (*Biographie Universelle*, t. LXXVII, p. 194), malgré l'indication concordante de Raynal (*Histoire philosophique*, etc. Genève 1780, cinq vol. in-4; tome I, p. 476 : liv. IV, § 20).

contre l'hypothèse d'une terre lointaine pour la relâche de Gonneville, sur la brièveté relative de la route de retour (1), dont il s'imaginait trouver l'indication expresse dans le récit écourté de l'abbé Paulmier, qui pourtant n'en a rien dit.

Quoi qu'il en soit, la curiosité était désormais en éveil à l'égard de cette terre australe qui, dans les parages où l'on supposait que Gonneville l'avait trouvée, semblait s'évanouir devant ceux qui la cherchaient. Maupertuis en 1752, dans sa *Lettre sur le progrès des Sciences*, dont il consacrait les premières pages à l'intéressant sujet des découvertes géographiques à poursuivre dans ces régions si peu connues, n'oubliait point la relation « d'un certain Gonneville de Honfleur : cette « relation, vraie ou fabuleuse, ne contribua pas peu « (disait-il) à faire entreprendre au capitaine Lozier « son voyage » (2), et à propos de celui-ci, il ajoutait : « Si l'on ne cherchait des terres australes que dans la « vue d'y trouver un port pour la navigation des Indes « orientales, comme c'était l'objet de la Compagnie, « on pourrait faire voir qu'on n'avait pas pris les « mesures les plus justes pour cette entreprise; qu'on « l'a trop tôt abandonnée; et l'on pourrait aussi donner « quelques conseils pour mieux réussir » (3).

(1) « Si Gonneville fût parti de la Terre de Vuë le 3 juillet 1504, comme « la Relation le porte, son retour en France eût été de plus de trois mois « cinq jours, car dans ce temps l'on ne voyageait pas avec autant de fa- « cilité qu'on le fait à présent » (Bénard, p. 12). — Ce compte de trois mois cinq jours à partir du 3 juillet se rapporte évidemment au terme du *lendemain Saint-Denis* énoncé dans l'abbé Paulmier (*Mémoires*, p. 23), et que Bénard a pris pour la date de la rentrée en France, tandis que c'est seulement celle de l'arrivée sur la côte des Cannibales, vers Porto Seguro, comme on le verra plus loin.

(2) *Œuvres de* Maupertuis, nouvelle édition corrigée et augmentée, Lyon 1768, quatre vol. in-8; tome II, p. 270, note *a*.

(3) Maupertuis, *Ibidem*, p. 280.

Peut-être son compatriote Bénard de la Harpe eut-il la prétention d'offrir de semblables conseils dans son *Mémoire pour la France, servant à la découverte des Terres Australes, cinquième partie du Monde* (1), qu'il fit imprimer à Rennes en 1754. — Une publication plus considérable fut la conséquence des « petites lettres », comme on les appelait, du célèbre géomètre breton (2) : devenues un thème de conversation dans le monde lettré, elles fournirent au président De Brosse l'occasion de montrer, sur le même sujet, des notions fort étendues; et il fut amené, par les incitations amicales de son compatriote Buffon, à écrire l'*Histoire des navigations aux Terres Australes*, qui parut en 1756, et dans laquelle il transporta toute la portion du livre de l'abbé Paulmier relative à l'expédition de Gonneville, en imprimant à la suite les notes que Villermont et Falconet avaient inscrites sur les gardes de leurs exemplaires, ajoutant d'ailleurs lui-même quelques renseignements propres recueillis des communications orales de Caylus, de l'examen des cartes géographiques les plus répandues, et de la relation du voyage de Lozier-Bouvet. Le but final du gros ouvrage du magistrat dijonnais, aussi bien que du Mémoire de Bénard et de la Lettre de Maupertuis, c'était d'encourager chez nous l'exploration de ces régions australes dont on n'avait encore entrevu que des fractions inconnues disséminées sur de vastes espaces.

(1) Bénard de la Harpe, *Mémoire*, etc., pp. 1 à 10. — Le Mémoire entier, dans lequel il a trouvé le moyen d'intercaler une *Dissertation sur l'origine des Indiens de l'Amérique* et d'ajouter un *Extrait du voyage de M. Bouvet*, ne constitue en somme qu'une mince plaquette in-4°, de 14 pages en tout.

(2) De Brosse, *Terres Australes*, tome I; *préface*, pp. j et suiv.

V.

Plusieurs expéditions furent déterminées en effet par ce courant d'idées : sans parler de celles de Bougainville et de Surville, il en est deux autres, spécialement, qui eurent pour objet la recherche plus ou moins expresse de la Terre de Gonneville, l'une sous les ordres du lieutenant de vaisseau Kerguélen de Trémarec, de Quimper, l'autre sous la conduite du capitaine de brûlot Marion Dufresne, de Saint-Malo.

Le *Mémoire du Roi pour servir d'instructions particulières au sieur de Kerguélen, lieutenant de vaisseau, commandant le vaisseau le Berryer* (signé à Versailles le 25 mars 1771, sous le contre-seing de l'abbé Terray secrétaire d'Etat pour la marine, et remis au destinataire le 10 avril suivant, par ordre du nouveau ministre de Boyne qui venait de succéder à Terray) était ainsi conçu dans ses dispositions principales (1):

« Le sieur de Kerguélen est prévenu de l'objet prin-
« cipal de sa mission. La confiance que Sa Majesté a
« dans ses connaissances, ses talents, son zèle et son
« activité, l'a déterminée à lui donner la préférence
« pour tenter une des plus importantes découvertes
« qui restent à faire.

« Le sieur de Kerguélen est instruit qu'il y a toute
« apparence qu'il existe un très-grand continent dans
« le sud des îles de Saint-Paul et Amsterdam, et qui
« doit occuper une partie du globe, depuis les 45
« degrés de latitude sud jusqu'aux environs du

(1) Kerguélen, *Relation de deux voyages dans les mers australes et des Indes*, Paris 1782, in-8; pp. 4 à 6. — Rochon, *Voyage aux Indes orientales et en Afrique pour l'observation des longitudes en mer;* nouvelle édition. Paris 1807, in-8. pp. .. , 206

« pôle, dans un espace immense où l'on n'a point « encore pénétré. Il paraît assez constant cependant « que le sieur de Gonneville y aborda vers l'an 1504, « et y séjourna près de six mois, pendant lesquels il « fut fort bien traité par les gens du pays.

« Le sieur de Kerguélen, en partant de l'Isle de « France avec la corvette qui lui sera donnée pour « servir de découverte, fera voile vers ces terres. Il « fera tous ses efforts pour les trouver et les recon- « naître. S'il parvient à les découvrir, il cherchera « un port où il puisse être à l'abri. Il prendra toutes « les précautions nécessaires pour descendre à terre « avec sûreté. Il tâchera de lier commerce et amitié « avec les habitants. Il examinera les productions du « pays, sa culture, ses manufactures s'il y en a, et « quel parti on pourrait en tirer pour le commerce du « royaume. Le sieur abbé Rochon, embarqué avec le « sieur de Kerguélen, fera des observations astrono- « miques, autant qu'il sera possible, pour déterminer « la position des différents endroits où ils s'arrêteront.

« Après avoir parcouru ces terres, ou du moins fait « son possible pour les trouver, le sieur de Kerguélen « fera route pour la rivière de la Plata, pour y ravi- « tailler et rafraîchir ses équipages, et il fera ensuite « son retour en France », etc. etc.

Rochon, désigné comme astronome de l'expédition, mais qui s'en sépara dès son arrivée à l'Ile de France, faisait sur cette entreprise des réflexions pleines de bon sens (1) : « Cette instruction était basée », disait-il, « sur un récit tout à fait vague, et sur lequel il était « impossible au plus habile navigateur d'asseoir une

(1) Rochon, *Voyages*, pp. 206, 210 et 299. — Il donne (pp. 206 à 210), d'après De Brosse, une esquisse générale du voyage de Gonneville.

« direction de route qui pût faire espérer de retrouver « le lieu cherché. On ne peut former», ajoutait-il, «au- « cun doute raisonnable sur l'existence des terres ren- « contrées par le capitaine Gonneville, mais on doit « convenir que ce n'est point sur des renseignements « aussi vagues que ceux qu'il a donnés, qu'on devait « se porter à chercher les traces d'un navigateur qui « n'a fixé ni la latitude, ni la longitude, ni même l'aire « de vent de la route qu'il a suivie ».

Kerguélen, parti de Lorient le 1er mai 1771 pour l'Ile de France, ne commença que le 16 janvier 1772 sa campagne de découvertes, en faisant voile immédiatement vers le sud, par un motif qu'il explique ainsi : « La tradition qui nous instruit du voyage de « M. de Gonneville et de sa prétendue relâche aux « Terres australes, nous apprend en même temps « qu'un coup de vent qui l'assaillit après avoir dou- « blé le cap de Bonne Espérance en allant dans l'Inde, « le jeta sur une côte ou terre où il aborda heureuse- « ment, et où il fut bien reçu des habitants. Or si « on ajoute foi à cette tradition, dont il a été fait en- « suite des relations, et si l'on veut former quelque « conjecture sur ces prétendues Terres australes, on « doit supposer celle où M. de Gonneville aborda, dans « le sud-est du cap de Bonne Espérance, ou le sud de « l'Ile de France, puisque les tempêtes et les gros « vents soufflent toujours du nord-ouest dans cette par- « tie du globe» (1). Il rencontra le 12 février une petite île, et le lendemain une autre beaucoup plus grande, mais nue et désolée, à laquelle est resté le nom de Kerguélen; puis, rentré en France le 16 juillet, il y obtint un nouvel armement pour la vérification des

(1) Kerguélen, *Relation*, pr[illegible]

terres australes dont il avait annoncé la découverte ; il repartit en conséquence le 26 mars 1773, arriva à l'Ile de France le 29 août, et appareilla de l'île Bourbon le 29 octobre pour le sud ; le 14 décembre il était en vue de la terre de son nom, et après une laborieuse croisière de trente-cinq jours au milieu des brumes et des mauvais temps, il abandonnait ces tristes parages pour venir se refaire à Madagascar, d'où il rentra à Brest le 7 septembre 1774 (1). La conclusion géographique qu'il rapportait de sa double campagne est formulée par lui-même en deux pages qui peuvent se résumer ainsi : « Tout ce que la tradition nous apprend con- « cernant le voyage de M. de Gonneville et sa relâche « en une prétendue terre australe, se rapporte parfaite- « ment à Madagascar, et ne peut se rapporter à au- « cunes autres terres australes ; car il n'est pas possible « de se passer de vêtement, même par les 35° sud ; et « nous savons qu'il n'y a absolument aucunes terres « aux environs du cap de Bonne Espérance, moins sud « que 50°. D'ailleurs la bonne chère, la joyeuse vie des « hôtes de M. de Gonneville, et qu'il nomme Indiens, « leur coutume de ne point se vêtir, leurs ouvrages, « leurs plumes, leurs nattes, leurs guerres, etc., tout « cela indique que M. de Gonneville a abordé à l'île « de Madagascar. Les bois qu'il a trouvés pour se re- « mâter, et qu'on ne trouve point aux îles australes, ni « même aux extrémités de l'Afrique, confirment mon « opinion », etc. (2).

De même que Gonneville avait autrefois ramené en France le sauvage Essomeric, Bougainville en 1769 avait ramené jusqu'à Paris, de son voyage autour du

(1) Kerguélen, *Relation*, pp. 21 à 31 et pp. 57 à 92.
(2) Idem, *ibidem*, pp. 93-94.

monde, le taïtien Aotourou, qui fut renvoyé l'année suivante à l'Ile de France, avec ordre à l'autorité coloniale de pourvoir à son rapatriement; mais Aotourou étant mort de la petite-vérole dans une relâche à Madacascar, le capitaine Marion Dufresne qui s'était chargé de le reconduire, modifiant alors son itinéraire, partit du cap de Bonne Espérance, le 28 décembre 1771, pour aller dans le sud à la découverte de la terre australe où le capitaine de Gonneville avait abordé, et qu'il pensait devoir chercher à l'est du méridien de Madagascar ; le 13 janvier 1772 il découvrait, au milieu des brumes, un groupe de deux îles aujourd'hui connues sous le nom d'Iles du Prince Édouard, que leur imposa Cook en les visitant quatre ans plus tard; puis le 22 et le 23 janvier les deux autres groupes successifs auxquels sont restées les dénominations d'îles Marion et d'îles Crozet. Le 2 février on était au nord de celle de Kerguélen : une avarie accidentelle avait fait renoncer à s'élever davantage au sud, sans quoi, dit le capitaine Crozet, second de Marion, « il y a toute « apparence que nous eussions trouvé les terres vues « par Gonneville, qui doivent être plus occidentales et « d'un abord plus facile que celles vues par M. de « Kerguélen (1) ».

VI.

Ce fut la dernière tentative maritime à la recherche de la problématique terre australe de Gonneville, dont les écrivains s'occupèrent seuls désormais, à l'unique point de vue de l'histoire et de la géographie. Les

(1) Bougainville, *Voyage autour du Monde*, Paris 1771, in-4; p. 207. — [Rochon] *Nouveau voyage à la mer du Sud, commencé sous les ordres de M.* Marion, *etc., rédigé d'après les plans et journaux de M.* Crozet; Paris 1783 in-8; pp. 1-25.

opinions étaient fort diverses sur l'emplacement à lui assigner. Les conjectures qui s'étaient autrefois risquées à la supposer représentée par quelqu'un des caps du fantastique continent austral figuré sur les anciennes cartes de Mercator et d'Ortelius, et persistant encore sur celles de Nicolas de Fer, de Sanson, de Duval, de Nolin et d'autres, s'étaient généralement évanouies en présence des certitudes négatives que les navigations récentes avaient procurées. Le fermier-général Jean-Benjamin de la Borde, simple homonyme et presque compagnon d'échafaud, en 1794, du riche banquier Jean-Joseph de Laborde dont la famille s'est acquis un nom recommandable dans la politique et les lettres, mais connu de son côté par ses compilations et ses cartes géographiques, ne craignit point d'énoncer, dans son *Histoire abrégée de la mer du Sud*, parue en 1791, que la Terre de Gonneville devait être assise entre 50° et 60° de latitude sud, près de la Nouvelle-Zélande : climat et distance, rien n'arrêtait son aventureuse fantaisie, et il ajoutait, avec une admirable impertinence : « Des géographes, comme il y en a à la « douzaine, l'ont placée tantôt d'un côté, tantôt de « l'autre; mais je ne vois que cette position qui puisse « lui convenir » (1). Le président De Brosse n'avait poussé son hypothèse que jusqu'au méridien des Moluques (2), et c'était encore beaucoup trop loin, en même temps que difficile à concilier avec certaines

(1) De la Borde, *Mer du Sud*, tome I, pp. 73 à 81.

(2) De Brosse, *Terres Australes*, tome 1, p. 104. — Il termine son paragraphe par des sévérités d'un goût douteux à l'encontre des géographes Nolin et Duval, sur les cartes desquels il semble ne plus reconnaître une nomenclature de convention, copiée de Mercator et d'Ortelius, qui l'avaient puisée en partie chez les voyageurs espagnols et portugais, en partie dans des exemplaires plus ou moins incorrects de la fameuse relation de Marc Polo.

énonciations du récit de l'abbé Paulmier. L'opinion de Kerguélen pour Madagascar était le plus généralement suivie : le capitaine anglais James Burney la soutenait en 1803 dans sa *Chronological History of the discoveries in the South sea* (1), et y persistait dans un volume ultérieur, en 1813; le géographe Eyriès l'adoptait comme la plus vraisemblable, en 1817, dans une notice sur Gonneville, donnée à la *Biographie universelle* de Michaud (2) ; puis, M. Léon Guérin, dans son *Histoire maritime de France*, la présentait en 1847 (et successivement d'édition en édition), comme la plus probablement vraie (3). Plus nouvellement encore, dans les quelques pages consacrées à la ville de Honfleur entre les ports de *la Seine maritime*, dont le baron Baude traçait, pour la *Revue des Deux Mondes*, au double point de vue de l'histoire et de l'économie politique, un tableau plein d'intérêt, le docte écrivain, rappelant en 1860 la navigation de Gonneville, croyait reconnaître une peuplade malaise dans le portrait que le marin normand avait fait de ses hôtes sauvages (4) ; d'où la conclusion que la terre où il descendit ne pouvait guère avoir été autre que Madagascar.

(1) Burney, *Discoveries in the South Sea*, Londres 1803 à 1817, cinq volumes gr. in-4; tome I, pp. 377 à 379 ; tome III, pp. 275 à 279, spécialement p. 276.

(2) Eyriès, article de *Gonneville*, dans la *Biographie Universelle*, tome XVIII, p. 70.

(3) Léon Guérin, *Histoire maritime de France*, nouvelle édition, Paris 1851 à 1856, six vol. in-8 de jésus; tome I, pp. 405 à 409. — Le volume, paru en 1847, dans lequel un article était consacré spécialement à Gonneville (pp. 50 à 55) et qui a été fondu plus tard dans la rédaction d'ensemble de l'ouvrage entier, portait d'abord, pour titre particulier: *Les Navigateurs français, Histoire des navigations, découvertes et colonisations françaises*, un vol. in-8 de jésus, joint comme complément à la 3e édition de l'ouvrage princip[illegible]

(4) Baude, *La Seine maritim*[illegible] [illegible]eux *Mondes* d[illegible] 5 août 1860, pp. [illegible]

Toutefois cette hypothèse n'avait pas été aussi aisément acceptée par ceux qui avaient étudié plus attentivement les éléments de la question : l'ancien député d'Abbeville Louis Estancelin, qui dans ses *Recherches sur les voyages et découvertes des navigateurs normands*, publiées à Paris en 1832, a reproduit après l'abbé Paulmier et le président De Brosse tout ce qu'on possédait alors de la relation de Gonneville, a des objections contre les diverses solutions proposées, et regrette l'absence des données plus précises que devait contenir la déclaration originale, pour la détermination du point d'arrivée; il déplore, à cette occasion, l'espèce d'abandon où sont demeurées à Versailles les vieilles archives de la marine, où peut-être un dépouillement intelligent parviendrait à découvrir de précieux documents vainement cherchés ailleurs (1). De même en 1840, dans une *Histoire de la ville de Honfleur*, où il est donné un bref aperçu de l'expédition de Gonneville, l'ancien commissaire de marine Thomas (un vétéran de l'expédition d'Égypte), qui avait été attaché au service administratif de nos colonies de la mer des Indes, tout en signalant l'insuffisance des lambeaux qui nous sont parvenus de la relation du capitaine normand, affirme avec une incontestable autorité, que la description qui nous a été transmise par l'abbé Paulmier « ne s'applique ni aux hommes ni aux lieux, soit « de la Nouvelle-Hollande, soit de Madagascar » (2).

(1) Estancelin, *Navigateurs normands*, pp. 165 à 185.

(2) Pierre-Philippe-Urbain Thomas, *Histoire de Honfleur*, Honfleur 1840, in-8; pp. 56 à 59.

VII.

Tel était pour le public l'état de la question, lorsqu'une *Histoire du Brésil* d'un grand mérite, présentée à la Société de géographie de Paris, de la part de l'auteur, donna lieu à un rapport étendu, où dut être revendiquée, au nom de la vérité historique, la place chronologique des Français dans la série des anciennes navigations européennes vers cette partie du Nouveau-Monde. Un témoignage précis, enregistré dans la précieuse collection de Ramusio, et reproduit par Estancelin (1), affirmait un voyage du capitaine Jean-Denys de Honfleur, au Brésil en 1504; l'apparition de navires français à Bahia en cette même année était pareillement racontée par des documents portugais (2); et d'autres indices concordants semblaient devoir être rattachés à ces données. L'auteur du rapport eut à cette occasion connaissance d'une pièce existante aux archives du ministère de la marine, dans laquelle se trouvait mentionnée passagèrement une traversée de Honfleur au Brésil à la date de 1503. Cette pièce semblait n'être rien moins qu'une copie *entière* de la déclaration faite par Gonneville pour tenir lieu de rapport de mer, à son retour en 1505; elle avait été retrouvée dans un dossier de lettres successivement adressées au maréchal de Castries et au comte de la Luzerne par un héritier du nom de Gonneville : dossier heureusement tombé sous la main de M. Pierre Margry, admis

(1) Ramusio, *Navigazioni et Viaggi*, tome III, fol. 357 F. — Estancelin, *Navigateurs normands*, p. 205 et p. 230.

(2) *Enformação do Brasil et de suas capitanias*, dans la *Revista Trimensal do Instituto historico, geographico e ethnographico do Brasil* de janvier 1845; tome VI, pp. 412-441.

depuis longtemps à faire aux Archives de la Marine, d'abord pour le compte d'autrui, puis pour son propre compte,et en vue de la collection officielle des *Documents inédits sur l'Histoire de France*, des recherches qui lui valurent d'être ensuite attaché lui-même au service des Archives, où il acquit le titre de conservateur-adjoint. C'est en 1847, déclare-t-il lui-même dans son intéressant volume sur *Les navigations françaises et la révolution maritime du* XIV^e^ *au* XVI^e^ *siècle* paru chez Tross en 1867, qu'il avait rencontré ce dossier (1), où le baron de Gonneville, pauvre gentilhomme fort désireux de se créer un titre à quelque pension, offrait au maréchal de Castries (et non au comte de Sartines), par une lettre du 23 mars 1783, d'aller chercher au manoir de Gonneville, passé en des mains étrangères, la relation du voyage de son aïeul, qu'on ne pouvait espérer de se procurer dans les greffes d'amirauté, lesquels n'avaient point conservé leurs vieux papiers; en suite de quoi, par une lettre du 30 avril suivant, il envoyait au même ministre une copie, présentée comme entière, du document en question, transcrit simplement par un copiste vulgaire du livre de l'abbé Paulmier en ce que celui-ci avait extrait de la relation originale, mais avec une restitution des pages initiales contenant le récit de la navigation depuis le départ de Honfleur jusqu'à l'arrivée chez les sauvages, et avec addition finale des signatures : ces deux éléments nouveaux écrits de la propre main du baron de Gonneville (2).

Ce document, où *le Brésil* est expressément désigné sur la route des aventuriers normands de 1503, offrait

(1) MARGRY, *Navigations françaises*, p. 159 et p. 160.

(2) Archives du ministère de la marine.

un argument de plus à la revendication de cette date pour les anciennes navigations françaises au Brésil, et il me fut courtoisement apporté par le trouveur, pour en faire usage à ce propos dans le Rapport sur l'*Histoire générale du Brésil* de M. Adolphe de Varnhagen, qui fut lu à la Société de géographie le 1er mai 1857, et publié ultérieurement dans son *Bulletin* (1) sous le titre de *Considérations géographiques sur l'Histoire du Brésil*, etc. Réservant naturellement à M. Margry la primeur de la publication de sa trouvaille, le rapporteur se borna à en résumer fidèlement les indications qui paraissaient les plus significatives (2); il peut aujourd'hui sans scrupule transcrire le texte, que M. Margry a lui-même donné dans son volume (3), et que voici :

« Le dix neuf juillet mil cinq cent quint le ca-
« pitaine de Gonneville et gens de son équipage
« partis sur la navire, le bourgeois entrepreneur de
« l'armement, au mois de juin mil cinq cent trois, se-
« monchés par monsieur le procureur du Roy de faire
« notre déclaration de viage à notre retour, sur la
« plainte de piratement de ladite navire par un corsaire
« anglois, à la veue des costes de France pres Guersey
« et Guernesey, des journaux, chartes, papiers, diffé-
« rents pourtraicts et plans, et de proche de chent
« quintaux de merchandises, raretés, curiosités, et
« autres choses recherchées,—Disent qu'ayant levé l'an-
« chre audit temps de juin, sur le bruit des richesses

(1) *Bulletin de la Société de Géographie*, août, septembre et octobre 1857; 4e série, tome XIV, pp. 89 à 356.

(2) *Bulletin*, même cahier, pp. 174-175.

(3) Margry, *Navigations françaises*, pp. 160 à 162. — Nous donnons cette pièce telle que nous l'avons ja dis transcrite d'après la copie faite de la main du baron de Gonneville

« des Portugais au nouvel monde et l'idée de trouver
« en cil continent plus grand, au port de Honfleur
« ambouchure de la Seine, virames droit à icheluy de
« Lisbone, passames à la grende Canarie, decha aux
« costes occidentales de l'Afric apoillées Cap Vert en
« courant d'aoust, dempuis après le Brésil couru ; firent
« une traverchée de plus de huit cent legues sans vir
« auchune terre avec la plus mauvaise aise du monde
« toujours demenés par la plouye la tempeste dans de
« grendes tenebres au point qu'ils craindirent pour
« leur vie et eurent grande paour, jacoit que ledit
« capitaine etoit tres clerc dans la navigation, et furent
« forcés de doubler le chapo d'Augoustin c'etoit en
« novembre et dans cette course au su ils parcoururent
« cose de six chent legues moins mal qu'ils pouuoiet.
« Mais étant par celle viage à la hauteur du cap tour-
« mente battus par furioux vent toujours exchessif
« sans remercher aucune baye ils furent aboindonnes
« au calme dune mer quils ne connoissoint pas et ne
« purent deviner ne sachant ou se retourneroint ne
« pouuant lecher les costes et les perdant de vue de-
« schorte que lesprit et le cœur manquoint a la pour-
« suite du dessein sans autre secours que celuy de leurs
« instruments pour vire leleuation du soleil et paruenir
« a une heureuse rencontre. Mais ayant a la foin re-
« merche quelques oiseaux qui venoint du coste du su
« sans pouuoir trop bien les reconnoistre merche dun
« continent prochain pour bientost esperer de trouuer
« une terre a laquelle ils auoint grand raison d'aborder
« a cause du radoub et de liau et du manque de viures
« ils amenerent toutes les voiles et coururent assés vi-
« tement par un bon vent de su, a quoy les gents tra-
« uailloint de toute leur forche quenfin épuisés et

« moult fatigués ils apperchurent un continent en « januier mil cinq cent quatre, autour duquel tour- « noyoit une grande quantité desdits oiseau et volti- « goint aux viron au nombre desqui se trouuerent moult « perroquets differentes par leurs coulours ce qui les « rejouissoit et les rendoit pleins daise au point quils « sautoint de joye et contentement. Dempuis ils « furent viuement ebahis de voir une très belle et « grende riuiere qui etoit a la ressemblanche dichelle « dOrne qui boigne les murs de la ville de Caen en celle « prouinche de Normandie. Ils y ont demouré pour « ledit radoubement et faire prouisionnement de la- « dite nauire bien delabree et depourueu de tout pen- « dant la durée de six mois viron durant quoy ils « marchoint souuent les terres et alloint visiter les vil- « lages en icheluy pais les habitant et leurs chabane « dont il fut dresche carte par Nicole Lefebvre. Apres « laquelle demouree la nauire bien galifrettee et car- « gaisonnee ils repartirent de ladite contree le tiers jour « de juillet 1504 et dempuis ne virent terre quau len- « demain saint Denis, ayant essuyche diuerses fortu- « nes et bien tormentés de fiebures dont plusieurs « furent entaches et moururent sur la nauire, reprirent « leur route et nauiguerent jusquau moment quils « furent pirates et que tout ils perdirent ».

A la suite vient, dans le manuscrit envoyé au maréchal de Castries, copie de la description imprimée par l'abbé Paulmier, et qui s'arrête au baptême d'Essomeric malade, lequel dès ce moment « fut mieux, se « guérit, et est maintenant en France ». Après quoi est ajouté, de la main du baron de Gonneville : « Ladite « relation signee du capitaine de Gonneville, d'Esso- « merich fils du roy Aroaca. Antoine Thie[illegible]y. Andrieu

« de Lamarre, bourgeois entrepreneur de l'armement,
« Nicole Lefebure, etc. »

VIII.

Outre la mention directe du Brésil et du cap Saint-Augustin, qui avaient un intérêt patent et immédiat pour la thèse spéciale en vue de laquelle ce document m'était communiqué, la première lecture m'y avait fait reconnaître aussitôt une connexion bien autrement étroite et absolue avec mon sujet; car les ressemblances frappantes de la population dépeinte par Gonneville avec les indigènes américains, qui avaient entraîné Bénard de la Harpe dans son étrange substitution du Maryland à une terre australe pour la patrie des Indiens méridionaux de la relation normande, ces ressemblances n'étaient plus radicalement écartées par un emplacement obligé dans l'est du cap de Bonne-Espérance, puisque l'énonciation si formelle de l'abbé Paulmier, que ce cap avait été doublé (1), se trouvait absente du texte même de la narration nouvellement produite. Ces ressemblances devaient exciter bien plus vivement alors l'attention d'un lecteur tout frais émoulu d'une étude critique étendue et approfondie des sources de l'histoire géographique du Brésil; en même temps que l'examen et la discussion, en amicale et savante compagnie, des navigations espagnoles et portugaises d'une époque très-voisine, le tenaient préparé à une appréciation rapide et plausible des conditions nautiques sous l'empire desquelles le navire de Honfleur, parvenu dans l'océan Atlantique austral jusqu'à la hauteur du cap de Bonne-Espérance, et saisi à l'improviste par les

(1) Et sur laquelle insistait formellement De Brosse (*Terres Australes*, tome I, p. 168) en l'attribuant directement à Gonneville.

gros temps avant d'avoir pris dans la région des vents variables la bordée de l'est pour le doubler, puis entraîné dans la zone des calmes du Capricorne, et enfin expressément abandonné en plein à l'impulsion d'un bon vent de sud, avait dû arriver de toute nécessité sur les côtes mêmes du Brésil, dans la région des vents constants du sud-est. C'est d'après cet ordre d'idées que fut en conséquence indiquée, dans les *Considérations géographiques sur l'Histoire du Brésil*(1), la solution du problème de la Terre australe tempérée de Gonneville, ainsi qu'il suit :

« Les détails contenus dans [la déclaration du capi-
« taine de Gonneville] en la partie publiée à diverses
« reprises par l'abbé Paulmier, le président De Brosse
« et M. Estancelin, sur les habitants de ces *Indes mé-*
« *ridionales*, ces hommes au grave maintien, à la sta-
« ture moyenne et replète, à la tête coiffée de plumes,
« désignent suffisamment quelque peuple de l'Amé-
« rique du Sud. Les indications relatives à la route
« depuis la mention du cap de Bonne-Espérance, les
« conditions atmosphériques accusées, comparées à la
« direction habituelle des vents dans l'océan Atlan-
« tique austral pendant la saison corrélative à cette
« époque du voyage, certaines particularités caracté-
« ristiques du pays et de la nation visitée, tout con-
« court à démontrer que Paulmier de Gonneville a dû
« être ramené du sud-est au nord-ouest, vers la terre
« des Goaitacàs, à l'embouchure de quelque rivière
« dont les abords aient pu rappeler aux navigateurs
« normands ceux de l'Orne sur la côte du Calvados.

« L'usage du hamac pour se coucher domine dans
« toute la partie septentrionale du Brésil ; tandis que

(1) *Bulletin* précité, pp. 175-176, texte et note ; ou pp. 87-88 du tirage à part.

« les lits de feuilles ou de nattes étendues sur le sol « caractérisent la partie australe ; or la relation du « voyage de 1503 nous apprend, à l'égard des habitants « du pays visité, que 'leurs lits sont de nattes douces « 'pleines de feuilles ou plumes, leurs couvertes de « 'nattes, peaux et plumasseries'. Cela s'accorde avec « ce que Gabriel Soares (cap. XLV) nous dit des Goai- « tacazes : '*Não dormem em redes, mas no chão com « folhas debaixo de si* (Ils ne dorment point dans des « hamacs, mais sur le sol, avec un lit de feuilles)'. — « Il venait de dire : '*Não grangeão muita lavoura de « mantimentos; plantão sómente legumes de que se man- « tem, e da caça que matão ás flexadas, porque são « grandes flexeiros* (Ils ne font guère de cultures de « vivres ; ils plantent seulement des légumes, dont ils « se nourrissent ainsi que du gibier qu'ils tuent à « coups de flèche, car ce sont d'habiles archers)' ; et « Gonneville, de son côté, parle de 'gens simples, ne « 'demandant qu'à mener joyeuse vie sans grand tra- « 'vail, vivant de chasse et de pêche et de ce que leur « 'terre donne de soi, et d'aucuns légumages et rachy- « 'nes qu'ils plantent, etc. »

Cette solution est textuellement répétée, à dix années d'intervalle, dans un intéressant volume déjà signalé quelques pages plus haut, et qui a reçu aussi bien que mérité l'accueil courtois et les témoignages d'estime d'une critique bienveillante, dont quelques réserves de précaution pouvaient suffire à rassurer les scrupules. *Les Navigations françaises et la révolution maritime du* XIV^e^ *au* XVI^e^ *siècle*, de M. Pierre Margry, renferment, sous ce titre général, une série d'études ou de dissertations, au nombre de cinq, dont la troisième, intitulée *La Navigation du capitaine de Gonne-*

ville et les prétentions des Normands à la découverte des Terres Australes sous Louis XII, aboutit aux conclusions transcrites ci-dessus, lesquelles y sont présentées comme un résumé des impressions personnelles de l'ingénieux écrivain (1) : sans vouloir le moins du monde contester l'existence de telles impressions dans l'esprit du curieux investigateur qui mettait obligeamment sous des yeux amis la pièce envoyée par le baron de Gonneville, l'auteur des *Considérations géographiques* de 1857 doit bien avouer qu'il n'avait point eu lieu de soupçonner, à cette époque, de la part de personne, une appréciation semblable de la question ; et, de bonne foi, jusqu'à la révélation inattendue consignée dans le volume de 1867, il s'était cru fondé à considérer la solution qu'il formulait il y a douze ans, comme primitivement et légitimement sienne, l'ayant exclusivement conclue de l'examen direct des conditions du problème.

Dans tous les cas, cette solution, parfaitement vraisemblable eu égard à l'ensemble des données jusqu'alors recueillies, n'est plus aussi complétement satisfaisante depuis que des données ultérieurement acquises viennent modifier les termes de la question en y introduisant des conditions complémentaires. Elle veut être reprise à nouveau, aujourd'hui que l'on a retrouvé enfin, dans une riche collection insuffisamment explorée, une copie intégrale de la déclaration de Gonneville, telle que les héritiers Paulmier de Courtonne et du Pommeret en avaient, sur ordonnance de compulsoire, obtenu expédition en forme pour être produite au procès de 1658, ainsi que nous l'avons exposé au commencement de cette notice.

(1) Margry, *Navigations françaises*, pp. 165 à 180

2° Examen des données nouvellement recueillies.

IX.

En poursuivant la tâche méritoire qu'il a entreprise, de rédiger un catalogue raisonné de la précieuse galerie de manuscrits du marquis de Paulmy, à la bibliothèque de l'Arsenal, l'habile et zélé conservateur si connu du monde des livres sous le pseudonyme de Bibliophile Jacob, M. Paul Lacroix remarqua au passage, il y a quelque temps, une plaquette de douze feuillets in-quarto (sur papier *pot*) quotée HF 24 *ter*, qui lui parut mériter une attention particulière, et il lui vint l'obligeante pensée, non-seulement de me communiquer ce manuscrit, mais d'en faire pour moi une copie de sa main, qu'il eut la bonté de m'adresser avec la lettre d'envoi que voici :

« *A M. d'Avezac, membre de l'Institut.*

Bibliothèque de l'Arsenal, ce 12 janvier 1869.

« Cher Monsieur,

« Je vous adresse avec un vrai plaisir l'extrait d'un « petit manuscrit, qui me semble inconnu, du moins « en partie, et que j'ai copié à votre intention, car il « s'agit d'un ancien voyage de découvertes attribué à « un navigateur français, Binot Paulmier de Gonne- « ville, dont vous vous êtes occupé dans un savant « rapport à la Société de géographie, en 1857.

« Ce manuscrit, composé de douze feuillets in-quarto, « d'une écriture qu'on peut faire remonter aux pre- « mières années du XVIII^e^ siècle, s'est trouvé parmi les

« papiers du marquis de Paulmy, qui avait sans doute « le projet d'en faire usage pour ses *Mélanges tirés « d'une grande bibliothèque.* Je crois que la moitié « environ de ce manuscrit est encore inédite.

« Le chanoine Paulmier, arrière petit-fils de l'indien « Essomeric, adopté par Gonneville et ramené en France « au retour du voyage que ce navigateur avait fait dans « les mers Australes, a publié seulement quelques pages « de la relation originale dans l'ouvrage rare et curieux « qu'il fit paraître en 1663. Je vous envoie la copie de « tout ce qui n'a pas été publié par le chanoine Paul- « mier. Ce griffonnage au courant de la plume vous « prouvera que j'ai à cœur de servir vos savants tra- « vaux géographiques, moi profane, mais sympathi- « sant.

« Le président De Brosse nous apprend que le comte « de Maurepas, ministre de la marine, fit faire des re- « cherches dans les greffes des siéges de l'Amirauté, « en Normandie, pour retrouver l'original de la rela- « tion que le capitaine de Gonneville y aurait déposée, « suivant le témoignage du chanoine de Lisieux ; mais « on ne sut pas le retrouver.

« Maintenant, vous avez sous les yeux la pièce en- « tière, qui a été produite au XVII^e^ siècle, et enregis- « trée dans un acte authentique du mois d'août 1658. « C'est à vous, historien de nos vieux navigateurs, de « nous dire définitivement ce qu'on doit penser du ca- « pitaine de Gonneville et de son voyage de 1503.

« Agréez l'assurance de mon affectueux dévouement.

« Paul Lacroix. »

Je ne tardai point à me livrer, comme j'étais mis en demeure de le faire, à l'examen du [illegible] document

ainsi venu en mes mains, en le confrontant, d'une part avec l'analyse sommaire et le long extrait textuel à la suite, publiés en 1663 par l'abbé Paulmier; d'autre part avec la prétendue copie entière envoyée en 1783 au maréchal de Castries par le baron de Gonneville. Et ma tâche, maintenant, est de rendre compte des résultats.

Avant d'aborder les détails du fond, il ne sera point inutile de s'arrêter un instant à la forme, pour déterminer comparativement les subdivisions mutuellement correspondantes des trois versions réunies sous nos yeux, et que nous désignerons respectivement par les dénominations de manuscrit de l'Arsenal, copie du baron de Gonneville, et publication de l'abbé Paulmier. A ce point de vue comparatif, il convient de distinguer, dans le manuscrit de l'Arsenal, immédiatement après l'intitulé, une introduction d'une étendue relative considérable, offrant l'histoire de l'armement, avec une sorte d'inventaire des armes et munitions de guerre, matériel de rechange, vivres, et marchandises, plus la composition de l'équipage et les préparatifs de départ. Après quoi vient le récit de la navigation depuis la sortie de Honfleur jusqu'à l'arrivée au pays des sauvages. A la suite, la description du pays et de la population au milieu desquels on fit une relâche de six mois. Une nouvelle section est naturellement formée par le récit du voyage de retour; mais il faut la subdiviser en plusieurs articles, pour tenir compte à part, en vue d'un rapprochement déterminé, de la navigation depuis ces prétendues *Indes méridionales* jusques après le baptême en mer du jeune sauvage Essomeric. Enfin, après la clôture de la déclaration du capitaine de Gonneville et de ses compagnons, qui constitue la

première et principale partie du manuscrit de l'Arsenal, est rapportée en entier, dans une seconde partie annexe, l'ordonnance de compulsoire en exécution de laquelle l'expédition était délivrée, et le tout dûment certifié par qui de droit. Ainsi, en outre des formules initiale et finale de protocole, cette pièce se compose de deux parties, dont la première se distribue en quatre sections ou chapitres successifs : I. Armement du navire; II. Voyage d'aller; III. Séjour chez les Indiens méridionaux; IV. Voyage de retour; tandis que la deuxième partie ne contient autre chose que les Lettres-Royaux de compulsoire, comme un appendice explétif. Nous n'avons à nous occuper ici que de la première partie.

La publication de l'abbé Paulmier nous offre un extrait textuel de l'original, répondant exactement à la troisième section, plus le commencement de la quatrième jusques et y compris le baptême d'Essomeric; et comme pour tout cela la copie du baron de Gonneville est une pure transcription de la publication de l'abbé Paulmier, les trois versions ont en commun ce grand chapitre médial (1).

Pour tout le reste, il ne se rencontre, réuni en un seul bloc, dans la publication de l'abbé Paulmier, qu'une simple mention de l'armement et de ses causes, une simple mention aussi de l'attaque des pirates au retour, et dans l'intervalle, le récit sommaire que nous savons, de la navigation depuis Honfleur jusqu'à l'arrivée chez les sauvages (2).

La copie du baron de Gonneville se contente de rem-

(1) Il comprend les articles 15 à 24 de l'édition, que nous donnons aujourd'hui pour la première fois, du document entier.

(2) Paulmier, *Mémoires* etc.; pp. 10 à 12. — Voir ci-dessus notre § III.

placer cette rédaction abrégée de l'abbé Paulmier par un extrait, donné comme textuel, de la déclaration originale reçue par les magistrats de l'Amirauté touchant cette même navigation (1); mais ce n'est point la même version que celle de la portion correspondante du manuscrit de l'Arsenal (2).

X.

Cette dissemblance soulève aussitôt la question préjudicielle de savoir quelle foi peut mériter le baron de Gonneville? Médiocre, croyons-nous, mais en concédant volontiers que c'est plutôt à raison de légèreté et d'ignorance que par intention de tromper. Il porte le nom de Gonneville, et il a recueilli un certain nombre de noms appartenant à la descendance d'Essomeric, filleul et légataire du marin normand : il bâtit avec tout cela une généalogie dans laquelle le capitaine de Gonneville, mort expressément sans enfants d'après d'anciens témoignages (3), aurait laissé deux filles, Marie et Suzanne, dont la première aurait continué la branche normande de Gonneville, tandis que l'autre aurait formé la branche indienne, dans laquelle le bon gentilhomme fait figurer en une seule ligne directe aussi bien les descendants que les collatéraux, avec leurs numéros d'ordre dynastique dans une série ridicule d'Arosca I^er^, Arosca II surnommé Essomeric, etc., jusqu'à Olivier Arosca V, père de Jean « qui fut l'abbé de Gonneville né en 1636 ». Le pauvre baron, qui ne

(1) Archives de la marine. — Voir ci-dessus § VII.

(2) Section deuxième de la *Déclaration* dans notre distribution par chapitres, comprenant les articles 8 à 13; plus l'art. 14 appartenant à la section troisième.

(3) Flacourt, *Relation de Madagascar*, p. 466.

savait même pas que le nom de Gonneville n'appartenait nullement à la descendance d'Essomeric, mandait sérieusement cela au comte de la Luzerne, ministre de la marine, dans une lettre du 1er septembre 1789, où il ajoutait, à la suite d'une si belle généalogie : « Cette « branche indienne est éteinte, quant à la masculi- « nité », etc. (1).

A la fin de la copie prétendue entière, qu'il avait envoyée en 1783, de la déclaration du capitaine normand, immédiatement après la transcription de l'extrait imprimé dans l'abbé Paulmier, le baron de Gonneville rapportait de sa main, comme nous l'avons déjà dit (2), les signatures des déclarants, notamment, entre autres, celle d'*Essomerich fils du roi Arosca*, et celle de *Nicole Lefebvre*. Or il est douteux que le jeune sauvage Essomeric fût déjà assez habile en langue et surtout en écriture françaises pour signer comme témoin au bas d'un acte judiciaire(3); on pourrait cependant admettre, à la rigueur, qu'on se fût contenté de lui faire faire une croix en guise de signature. Mais Nicole Lefebvre!... *feu Monsieur Nicole Lefebvre*, ainsi que le désigne la publication de l'abbé Paulmier!.. Il était mort, comme on peut le vérifier ci-après dans le document original, depuis plus de neuf mois, savoir, le 10 octobre 1504, en regagnant le navire, après avoir reçu à terre de

(1) Archives de la marine.

(2) Ci-dessus, § VII.

(3) Paulmier, *Mémoires*, etc. p. 14, dans le paragraphe qui répond à l'article 16 de notre édition. — Cette énonciation explicite n'a point éveillé les doutes de Margry, qui tout en réimprimant le morceau qui la contient, (*Navigations françaises*, p. 144), invite néanmoins ses lecteurs à écouter précisément ce morceau comme signé par Nicole Lefebvre lui-même (*ibidem*, p. 142).

nombreuses blessures chez les Cannibales (1). Il y a donc là une interpolation évidente, bien faite pour éveiller la défiance à l'égard de tout ce qui nous vient par cette voie suspecte, et l'on pourrait justement être tenté, dans l'incertitude qui en résulte, de choisir comme plus prudent le parti de rejeter, ou de négliger d'une manière absolue, la rédaction fournie exclusivement par le baron de Gonneville.

Toutefois, quelques considérations dignes d'examen semblent militer contre une condamnation radicale. La portion commune aux trois versions parvenues jusqu'à nous, paraîtrait au premier abord, il est vrai, impliquer une seule et même source pour les trois dérivations que nous en avons, dans le manuscrit de l'Arsenal, la publication de l'abbé Paulmier, et la copie du baron de Gonneville. Mais la date de la déclaration, telle que la rapporte le manuscrit de l'Arsenal, est le 19 juin 1505, tandis que l'abbé Paulmier et le baron de Gonneville s'accordent à énoncer le 19 juillet. A moins de supposer sur cette date une erreur d'impression dans le livre de l'abbé Paulmier, il faudra admettre l'existence de deux déclarations analogues, identiques même pour partie, mais distinctes et successives, à un mois tout juste d'intervalle l'une de l'autre. Cette hypothèse permettrait peut-être d'attribuer l'une au siége particulier de l'amirauté de Honfleur, tandis que celle que nous publions aujourd'hui a été reçue au siége général de Rouen.

La publication de l'abbé Paulmier saute, d'un bond,

(1) « Le lendemain Saint Denys », désigné à deux reprises dans les articles 24 et 25 de l'édition actuelle, tombe précisément le 10 octobre, et de là au 19 juillet suivant il y a plus de neuf mois. La mort du docte personnage est racontée à la fin de l'art. 27.

de Honfleur au cap de Bonne-Espérance, qu'elle fait doubler dès ce moment par l'expédition (1). La copie du baron de Gonneville offre, à l'égard de ce même trajet, en l'arrêtant à la hauteur du Cap sans l'avoir doublé (2), des détails qu'elle ne peut avoir empruntés à la publication de l'abbé Paulmier, puisque celle-ci est muette sur cet intervalle. Si donc ces détails s'accordent de fait avec le manuscrit de l'Arsenal, malgré les différences de rédaction, il sera présumable que deux déclarations analogues auront en effet coexisté. Or, d'après la copie du baron de Gonneville, on s'est rendu, par Lisbonne et les Canaries, au cap Vert, en courant d'août; et d'après le manuscrit de l'Arsenal, on a traversé les Canaries pour aller au cap Vert, d'où l'on est reparti le 9 août (3). De là, d'après la copie du baron de Gonneville, on a couru vers le Brésil, en faisant une traversée de huit cents lieues, puis, par une route au sud, d'environ six cents lieues, on a doublé le cap Saint-Augustin en novembre, et atteint la hauteur du cap de Bonne-Espérance; et d'après le manuscrit de l'Arsenal, où il n'est rien dit ni du Brésil ni du cap Saint-Augustin, après avoir coupé l'équateur le 12 septembre, on a commencé le 9 novembre à voir flotter en mer de longues touffes de roseaux que les Portugais du bord ont déclaré être un signe des approches du cap de Bonne-Espérance (4). Il y a dans tout cela une concordance générale qui semble démontrer que le baron de Gonneville a eu réellement entre les mains un document quelconque remplissant d'une ma-

(1) Paulmier, *Mémoires*, etc., p. 10. — Voir ci-dessus § III.
(2) Voir ci-dessus, § VII.
(3) « La vigille Saint-Laurens » (art. 9 de notre édition).
(4) *Déclaration du Voyage*, etc., article 10 de notre édition.

nière plausible les lacunes du récit abrégé de l'abbé Paulmier; qu'il l'a copié sinon d'une manière irréprochable, au moins du mieux qu'il l'a su faire: d'où il semble raisonnable de conclure que, tout en reléguant à un rang secondaire cette source d'information, on peut ne la point rejeter sans merci, et accueillir éventuellement tel ou tel détail complémentaire qui viendrait à s'encadrer naturellement dans la narration fondamentale conservée dans le manuscrit de l'Arsenal.

Et maintenant, est-ce donc ce document imparfaitement déterminé, copié à sa manière par le baron de Gonneville, que nous regarderons aussi comme le type d'après lequel l'abbé Paulmier aura fait son analyse et pris ses extraits? Quelques indices, résultant de l'arrangement du récit sommaire de l'aller et du retour disposé en un seul contexte, sembleraient militer en ce sens, aussi bien que la parité de date. Et cependant nous ne pouvons nous résoudre à penser que l'abbé Paulmier, possesseur en fait et en droit de l'expédition reproduite dans le manuscrit de l'Arsenal, ne l'eût pas directement employée pour ses *Mémoires touchant l'établissement d'une mission chrétienne*, comme il l'employa pour sa plaidoirie contre l'action en payement d'aubaine, dirigée contre lui et ses cohéritiers (1). Mais alors comment a-t-il pu se méprendre sur la date exacte? La probabilité d'une simple faute typographique, dans une édition qui d'ailleurs s'était faite à son insu, devient en un tel cas l'explication naturelle de cette inconnexité. Mais alors, derechef, comment le ba-

(1) Voir l'exposé des faits à ce relatifs dans le préambule des *Lettres-Royaux en forme de compulsoire*, du 17 août 1658, imprimées à la suite de la *Déclaration du voyage*, etc. du 19 juin 1505, dans notre édition ci-après.

ron de Gonneville énonce-t-il de son côté cette date, si elle est erronée? Il y aurait un enchaînement sans fin d'objections et de conjectures explicatives, auxquelles il est plus facile et plus court de se dérober par cette considération dominante, que le manuscrit de l'Arsenal fournit en définitive le véritable texte à suivre aujourd'hui, et que si l'on peut accueillir sans inconvénient les indications complémentaires qui concordent sans effort avec lui, il faut rejeter sans hésitation, comme suspectes d'altération, toutes celles qui n'y sont point conformes.

XI.

Cela dit, venons sans plus tarder à l'étude exclusive et directe de ce document lui-même, afin de mettre en relief les éléments qu'il nous offre d'une histoire, plus certaine et plus complète que nous ne l'avons eue jusqu'ici, de la navigation tant discutée du capitaine de Gonneville. Le manuscrit que nous en possédons est une simple copie, faite sur l'expédition légale délivrée aux héritiers Paulmier le 20 août 1658, conformément à la minute retenue au greffe du siége général d'amirauté de Rouen sous la date du 19 juin 1505. Cette copie, d'une écriture régulière très-lisible, qui semble appartenir aux commencements du XVIII^e^ siècle, est l'œuvre d'un plumitif moins éclairé que fidèle, transcrivant certains mots, d'une lecture indécise dans l'original grossoyé, plutôt comme ils lui apparaissent que comme ils doivent en réalité être lus, laissant en blanc, par deux fois, des mots qu'il était inhabile à déchiffrer, etc. : petites imperfections matérielles fort aisées à redresser, qui ne créent aucun embarras au lecteur intelligent, et qui offrent pour

ainsi dire, dans leur naïveté, une garantie de la respectueuse fidélité apportée dans son travail par notre scrupuleux copiste. Nous avons émendé toutes ces vétilles, mais en ayant soin de n'en point dissimuler la trace, enfermant entre crochets les mots suppléés, notant comme variantes les leçons effectives du manuscrit reconnues défectueuses et rejetées comme telles : tout cela se réduisant, en définitive, à fort peu de chose.

Il nous reste, à l'égard de la publication actuelle de ce document, un mot à dire encore sur un point (la disposition typographique), tout à fait accessoire et indifférent pour le fond, très-important au contraire au point de vue de la forme, alors surtout que cette publication s'adresse à des lecteurs préoccupés au premier chef d'un problème de géographie et d'histoire, et nullement d'un thème de diplomatique ou de paléographie. Tout le monde sait bien que les documents rédigés ou reçus par les officiers ministériels ou judiciaires étaient écrits d'un bout à l'autre en un seul contexte, sans coupures tranchées, sans alinéas propres à secourir et reposer l'œil et l'esprit, à faciliter la lecture et servir de repères : ainsi en est-il de celui-ci. Y avait-il nécessité, utilité quelconque, simple convenance même, à reproduire scrupuleusement cette accumulation indivise et compacte de lignes et de pages? Non vraiment : c'eût été sacrifier puérilement, et sans profit aucun, les avantages d'une clarté désirable, à un vain puritanisme de formes archaïques, de mode surannée. Mieux nous a-t-il paru d'introduire tout d'abord, par la simple désaggrégation des parties consécutives mais diverses de cette indigeste masse d'écriture, une lumière, un arrangement, une disposition à se classer par groupes

connexes, où le regard circulant avec aisance guidera sans embarras les investigations de l'esprit. Sans nous écarter en rien de l'exactitude absolue qu'exige la publication première d'un texte inédit, nous n'avons pas voulu négliger les accessoires extérieurs, analogues aux anciennes rubriques marginales, qui dispensent en grande partie d'un commentaire explicatif subsidiaire : déjà l'abbé Paulmier, dans sa publication partielle de 1663, avait coupé le récit par alinéas résultant naturellement de la contexture du discours; nous avons suivi son exemple, sauf à ne considérer l'alinéa que comme le dernier terme d'une subdivision graduelle, qui, faisant une première séparation des deux parties juxta-posées, s'étage ensuite, dans la première, par sections et par articles respectivement pourvus de titres indicatifs sommaires, desquels, bien entendu, l'éditeur ne prétend nullement décliner la responsabilité, non plus que des chiffres ordinaux dont le tout est numéroté.

On se trouve ainsi averti, dès le premier coup d'œil, que dans cet ensemble d'écritures encadré des formules sacramentelles d'expédition authentique délivrée par l'amirauté de Rouen, se présente d'abord (Première partie) la déclaration ou relation du voyage de Gonneville; qu'il y est question en premier lieu (Section I) de l'armement; et qu'à ce sujet sont exposés tour à tour : (art. 1) l'origine et le but de l'entreprise, (art. 2) l'association des armateurs et le choix du navire, puis (art. 3) son approvisionnement de campagne en armes et munitions de guerre, (art. 4) en matériel de rechange, (art. 5) en victuailles, (art. 6) en marchandises de troque, et enfin (art. 7) la constitution de l'équipage et les dispositions de départ.

XII.

Gonneville commence par exposer que se trouvant, de compagnie avec Jean Langlois et Pierre Le Carpentier, à faire le commerce à Lisbonne, le spectacle des riches produits qui y affluaient des Indes orientales leur inspira le dessein d'expédier eux-mêmes un navire en ces lointaines contrées, et qu'après avoir dans ce but pris à leur solde deux Portugais qui avaient déjà fait un semblable voyage (1), ils formèrent à Honfleur, avec six autres de leurs compatriotes, une association de neuf personnes, à l'effet de pourvoir en commun aux frais de l'entreprise : les neuf associés étaient, d'abord les trois susnommés Gonneville, Langlois et Le Carpentier, et avec eux Étienne et Antoine Thiéry frères, Andrieu de La Mare, Baptiste Bourgeoz, Thomas Athinal, et Jean Carrey, tous de Honfleur (2).

Ils équipèrent à frais communs le navire l'*Espoir*, de 120 tonneaux de jauge environ, construit à Honfleur, presque neuf, ayant ses voiles et agrès en parfait état; et ils n'épargnèrent rien pour le bien approvisionner de toutes choses, ainsi qu'on en peut voir un bref inventaire dans les paragraphes 3, 4, 5 et 6 de la déclaration. Le total du personnel embarqué s'élevait

(1) Pour s'être trouvés, dès le premier semestre de 1503, de retour d'un voyage aux Indes orientales, nos deux portugais avaient dû nécessairement et exclusivement, faire partie de l'une des trois premières expéditions maritimes envoyées de Lisbonne sous l'un des trois célèbres commandants : Vasco da Gama, parti le 8 juillet 1497, rentré le 29 août 1499; Pedralvares Cabral, parti le 9 mars 1500, rentré le 23 juin 1501; ou enfin Joam da Nova, parti le 5 mars 1501 et rentré le 11 septembre 1502. Aucune autre expédition n'était rentrée lors de l'entreprise de Gonneville.

(2) *Déclaration du voyage*, etc.; art. 2 de l'édition actuelle.

à soixante personnes, du nombre desquelles étaient trois des armateurs, dont l'un, le sieur de Gonneville, fut élu d'un consentement unanime pour capitaine et chef principal de l'entreprise, avec les deux autres, Antoine Thiéry et Andrieu de la Mare, adjoints comme conseillers, ayant en outre les deux Portugais amenés de Lisbonne pour les éclairer de leurs lumières spéciales; Colin Vasseur, de Saint-Arnoult lez Touques, fut choisi pour premier pilote, et Nollet Espeudry, de Grestain, lui fut donné pour second; on emmenait Jean Bicherel, de Pont-l'Évêque, comme chirurgien du bord; quelques personnages instruits, tels que Monseur Nicole Lefebvre de Honfleur, et le sieur Coste de Harfleur, s'étaient volontairement joints à l'expédition à titre de curieux; il y avait en outre un certain nombre de jeunes aventuriers, d'artilleurs, de soldats, et enfin l'équipage proprement dit des matelots et des mousses, ou des mariniers et des pages, comme on les appelait alors.

Il est aisé de reconstruire, au moyen d'un dépouillement attentif de la relation entière, la liste nominative du personnel embarqué, ce qu'on appelle techniquement le rôle d'équipage; nous n'avons pas cru tout à fait oiseux de prendre ce soin, malgré l'impossibilité de remplir intégralement pour chaque individu les indications de profession et d'origine que l'on rencontrerait aujourd'hui dans un document régulier de cette espèce. Tout imparfait qu'il soit, ce rôle d'équipage remontant à l'année 1503, excitera certainement, surtout chez nos compatriotes de Normandie, tout au moins un intérêt de curiosité qu'il nous est particulièrement agréable de satisfaire ici.

ROLE D'ÉQUIPAGE DU NAVIRE L'*ESPOIR*, DE 120 TONNEAUX,

CAPITAINE BINOT PAULMIER DE GONNEVILLE,

Armé au port de Honfleur, pour les Indes orientales, le 24 juin 1503, Jeté à la côte devant l'île de Jersey, le 7 mai 1505.

1. Binot Paulmier de Gonneville, capitaine, armateur, et chef principal.
2. Antoine Thiéry. . . } tous deux de Honfleur, co-armateurs, et adjoints
3. Andrieu de la Mare } au chef principal.
4. Bastiam Moura. . . } tous deux portugais, engagés à Lisbonne pour
5. Diègue Cohinto. . . } aider à la conduite de l'entreprise.
6. Colin Vasseur, de Saint-Arnoult lez Touques, premier pilote; mort subitement d'apoplexie, en mer, vers le 30 novembre 1503.
7. Nollet Espeudry, de Grestain, second pilote; tué d'un coup de feu à l'attaque des pirates devant Jersey, le 7 mai 1505.
8. Jean Bicherel, de Pont-l'Evêque, chirurgien du bord; mort de fièvre maligne, en mer au delà du tropique du Capricorne, le... (entre juillet et octobre) 1504.
9. Monsieur Nicole Lefebvre, de Honfleur, volontaire au voyage, curieux et personnage de savoir; blessé mortellement par les cannibales le 10 octobre 1504.
10. Le sieur Coste, de Harfleur, qui de curiosité venait au voyage; mort en mer, du scorbut, au sud de l'équateur, le... (entre septembre et novembre) 1503.

11. Pierre Estieuvre, de Honfleur. . . . . } Morts également du scorbut, du 12 septembre au 9 novembre 1503.
12. Louis Le Carpentier, de Honfleur. . . . . }
13. Cardot Heschamps, de Pont Audemer, artilleur. }
14. Marc Drugeon, du Breuil. . . . . }
15. Philippe Muris, de Touques. . . . . }

16. Jean Renoult, de Honfleur, soldat. } Morts de fièvre maligne en mer, au sud du tropique du Capricorne, entre juillet et oct. 1504.
17. Stenot Vennier, de Gonneville sur Honfleur, valet du capitaine. . }

18. Jacques Lhomme, dit la Fortune, soldat. } Tous les trois de Honfleur, tués par les cannibales, le 10 octobre 1504.
19. Colas Mancel, marinier. . . . . }
20. Henri Jesane, page. . . . . }

21. Jean Davy, ... }
22. Perrot Davy, fils du précédent, }
23. Robert Vallasse, ... }
24. Guillaume Du Bois, ... }
25. Guillaume Marc, ... }
26. Antoine Pain, ... } Tous de Honfleur, de Touques, ou
27. Cardin Vastine, ... } des environs; tués, noyés ou bles-
28. Jacques Sueur, ... } sés mortellement, à l'attaque des
29. Henri Sueur, frère du précédent, } pirates, devant Jersey et Guer-
30. Robert Mahieu. . . . . } nesey, le 7 mai 1505.
31. Claude Verrier. . . . . }
32. Andrieu de Rubigny, ... }
33. Le bâtard de Colvé, ... }
34. Jean Le Boucher, ... }
35. Marc Des Champs, ... }
36. Pierre Toustain, ... } Restés malades à la Hogue, des
37. Pierre de La Mare, ... } suites de l'attaque des pirates.
38. Le sieur de Saint-Clérimonier, }
39. Le sieur Potier, ... }
40. Le sieur Du Mont, ... } Tous jeunes aventuriers de Hon-
41. Le sieur de la Rivière, ... } fleur.
42. Le sieur Du Ham, ... }
43. Le sieur de Bois le Fort, ... }
44. Jean Cousin l'aîné, ... }
45. Jean Cousin le jeune, ... }
46. Claude Mignon, ... }
47. Thomas Bourgeoz, ... }
48. Alexis Lamy, ... }
49. Collas Vallée, ... }
50. Guillaume Le Duc, ... }
51. Thomas Varin, ... } Tous du métier de la mer.
52. Jean Poullain, ... }
53. Gilles Du Four, ... }
54. Robert Heuzé, ... }
55. Liénard Cadorge, ... }
56. Henri Richard, ... }
57. Jacques Richard, ... }
58. Jean Bosque, ... }
59. Lienard Cavalier, ... } Pages.
60. Thomas Bloche, ... }

61. Essomeric, indien, âgé de 15 ans, embarqué le 3 juillet 1504; baptisé le 12 septembre suivant, en mer, sous le prénom de Binot.

62. Namoa, indien, âgé de 35 à 40 ans, embarqué le 3 juillet 1504; mort de fièvre maligne, au sud du tropique de Capricorne, avant le 12 septembre.

Dans tout ce personnel, point d'aumônier pour administrer les secours spirituels pendant le cours d'un voyage qu'on pouvait présumer devoir être probablement fort long : on se prépara donc éventuellement à une abstinence prolongée des sacrements de l'Église par une communion générale avant de quitter la terre chrétienne (1); et l'on appareilla pour le départ le propre jour de saint Jean-Baptiste, samedi 24 juin 1503.

XIII.

Nous voici maintenant aux prises avec les éléments plus ou moins vagues et incertains de la route d'aller qui doit nous mener, avec le navire de Gonneville, à ces Indes méridionales où il trouva un refuge après la tempête, et de la route de retour qui doit nous ramener en Europe avec Gonneville et avec le jeune Indien Essomericq, enfant de cette terre australe indéterminée. Lorsque, sur la version du baron de Gonneville, nous avions cru plausible la désignation du pays des Goaitacás, au nord du cap Frio (2), nous accordions trop de foi à la circonstance que le bâtiment y avait été poussé *par un bon vent du sud*. Une indication capitale, qui nous manquait alors, et que nous fournit aujourd'hui le manuscrit de l'Arsenal (3), c'est que l'on eut, dans la route de retour, à passer le tropique du Capricorne; en d'autres termes, que la patrie d'Essomeric se trouvait au delà du tropique austral. Dès l'instant où nous eûmes connaissance de cette donnée nouvelle, la pensée nous vint aussitôt, *a priori*,

(1) *Déclaration du voyage*; art. 7 de notre édition.
(2) *Considérations géographiques*, etc., § XI: voir ci-dessus § VIII.
(3) *Déclaration*, etc., art. 25 de l'édition actuelle.

que c'est chez les Carijós, dans les provinces brésiliennes du sud, que le capitaine normand avait dû atterrir le 5 janvier 1504. La situation ultrà-tropicale du pays, la civilisation relative des habitants, analogue, supérieure peut-être à celle des Goaitacás, le climat suffisamment adouci à cette époque par l'influence du plein été de l'hémisphère austral, répondaient à merveille aux conditions essentielles du problème : la solution semblait se présenter d'elle-même, et nous n'avions plus, en vérité, qu'à en vérifier la parfaite convenance. C'est ce que nous allons essayer de faire ici.

Suivons d'abord le navire dans le voyage d'aller.

Parti de Honfleur, comme nous avons dit, le 24 juin 1503, il trouve d'abord un vent propice du nord-est, qui lui fait atteindre les Canaries au bout de dix-huit jours, c'est-à-dire le 12 juillet; il passe sans s'arrêter entre Ténérife et Gomêra; puis, longeant la côte barbaresque, il gagne les îles du cap Vert occupées par les Portugais, et vient atterrir le 30 juillet au cap Vert même, où il relâche dix jours pour s'y procurer des vivres frais et de l'eau, en échange de verroteries et autres babioles (1). Voilà le dernier point, déterminé avec certitude, sur lequel doivent s'appuyer les déductions nautiques propres à éclairer la marche ultérieure du navire à travers les hasards de l'Océan, jusqu'à la terre inconnue où il vint trouver un refuge.

Réduites à leurs termes essentiels, les données qu'à partir de ce point nous fournit la relation originale, se bornent à de bien maigres indices, qu'il nous faut tout d'abord ici réunir en un seul faisceau : On

(1) *Déclaration* etc. art 3 d[illegible]

remet en mer la veille de la saint Laurent, c'est-à-dire le mercredi 9 août 1503, fuyant la côte dangereuse et insalubre d'Afrique, qui se poursuit vers le sud, et singlant au large par un vent assez favorable qui se continue bien six semaines, c'est-à-dire, de compte exact, jusqu'au mercredi 20 septembre suivant (1); et dans cette longue bordée du large on coupe l'équateur le mardi 12 septembre (2). Rien de plus, concernant la route qui s'ensuit, jusqu'à huit jours après la Toussaint (3), c'est-à-dire jusqu'au jeudi 9 novembre. On aperçoit alors des varechs flottants comme il s'en rencontre aux alentours du cap de Bonne-Espérance, mais sans que les oiseaux de mer appelés *Manches-de-velours* (4) se montrent en même temps pour confirmer ce voisinage. A ce moment, on se trouve arrêté par le vent contraire et les gros temps, si bien qu'au bout de trois semaines, c'est-à-dire le jeudi 30 novembre, on n'a presque point avancé; alors survient une tempête des plus violentes, qui oblige à se laisser emporter à la dérive, et fait perdre la route (5); on tombe ensuite dans des calmes pendant lesquels on n'avance plus; mais enfin on aperçoit des oiseaux venir du sud et y retourner : on espère là une terre, et quoique pour y aller il faille tourner le dos à l'Inde orientale, on se détermine à changer les voiles; et le 5 janvier 1504 on arrive en vue d'une côte, où l'on aborde dans la soirée du lendemain (6).

(1) *Déclaration du voyage*, art. 9.
(2) *Déclaration*, etc., art. 10.
(3) *Déclaration*, etc., art. 11.
(4) Cet oiseau, qui ne déploie qu'imparfaitement les ailes en volant, et dont les remiges d'un noir velouté contrastent avec la blancheur de tout le reste de son plumage, a reçu le nom spécifique de *Fou dactylâtre*.
(5) *Déclaration*, etc., art. 12.
(6) *Déclaration*, etc., art. 13.

Ajoutons tout de suite, pour compléter le faisceau de renseignements puisés à la même source, la donnée importante que nous fournit la route de retour, à savoir, qu'étant repartis de cet endroit le 3 juillet suivant (1), pour revenir en France, on eut à traverser le tropique du Capricorne (2), et qu'ayant alors reconnu la position du navire, on se trouva plus rapproché des Indes d'Occident que de l'Afrique.

C'est là tout ce qui se peut recueillir d'indices itinéraires dans la déclaration reçue au greffe de l'amirauté de Rouen.

XIV.

Pour donner une sérieuse consistance à de si vagues lueurs, il y faut faire converger les notions complémentaires que tiennent toutes prêtes à notre portée, d'une part les éléments historiques du temps, d'autre part les conditions physiques de la mer constatées par l'expérience successive des marins. En premier lieu, souvenons-nous des recommandations contenues dans les Instructions nautiques pour le voyage des Indes orientales, rédigées en 1500 par Vasco da Gama, et que nous avons transcrites et expliquées il y douze ans dans une note spéciale des *Considérations géographiques sur l'Histoire du Brésil*, recommandations d'après lesquelles il fallait, à partir de l'île Santiago du cap Vert, se diriger au sud, en prenant, à la rencontre des vents alisés de l'hémisphère austral, la bordée du sud-ouest pour courir bâbord-amures tant que le vent refuserait, faisant bonne route pour gagner la région ultérieure, où l'on aurait en plein le cap de Bonne-

(1) *Déclaration*, etc., art. 24.
(2) *Déclaration*, etc., art. 25.

Espérance à l'est, et les chances du vent pour le doubler (1). — On ne peut oublier que la première application qui fut faite de ces instructions conduisit Pedr'alvares Cabral à la rencontre inopinée du Brésil. — Or maintenant, si l'on réfléchit que le navire l'*Espoir* avait justement à bord deux Portugais, naguères compagnons de Gama, de Cabral ou de Jean de Nova (2), retenus ici à gros gages dans le but spécial de profiter de leur expérience de la route des Indes orientales (3), on ne doutera point que la navigation de nos aventuriers normands n'ait été dirigée précisément dans les conditions recommandées par Vasco da Gama et fidèlement observées par ses successeurs; en sorte que le passage de l'équateur se sera effectué suivant toute apparence sous le méridien de 25° ou 30° à l'ouest de Paris, et qu'on aura atteint à peu près vers les mêmes longitudes le parallèle austral voulu, après avoir franchi, sans trop d'encombre, la zone des calmes du Capricorne. Comme on était muni d'instruments à prendre hauteur, on ne pouvait se tromper beaucoup sur la latitude; on était donc parvenu tout au moins à celle du cap de Bonne-Espérance, lorsqu'en apercevant des varechs flottants les Portugais du navire les désignèrent comme signalant les abords de ce cap. Cependant, comme ils ne voyaient point en même temps les manches-de-velours, indice non moins significatif, et que la température d'ailleurs semblait plus froide, ils supposèrent que l'on s'était élevé un peu plus au sud.

(1) *Considérations*, etc., note D; dans le *Bulletin de Géographie* d'octobre 1857, pp. 246 à 249; ou pp. 158 à 161 du tirage à part.

(2) Voir ci-dessus, § XII, à la note.

(3) *Déclaration du voyage*, art. 1.

Mais en admettant que l'on eût gagné au vent dans la zone des alisés du sud-est, il est peu probable que l'on eût réussi, dans l'hypothèse qu'on l'eût même tenté, à prendre le cap dans une direction autre que celle désignée par le routier des expéditions portugaises; et l'on est ainsi naturellement conduit à conclure que les varechs signalés n'étaient autres que ceux dont abondent les alentours des îles de Tristan da Cunha, vers le méridien de 15° ouest de Paris, ces îles placées, comme nous l'écrivions en 1847 dans le volume des *Iles de l'Afrique*, « sur la route des navires qui « s'avancent loin au delà des vents réguliers du sud- « est, pour gagner les fortes brises de l'ouest qui leur « aideront à doubler le cap de Bonne-Espérance », remarquant en même temps que, « en approchant, on « trouve la mer couverte, sur un vaste espace, d'im- « menses branches de goëmons flottants qui en em- « barrassent les abords » (1). Voilà le repère qui de-

(1) *Univers Pittoresque* : *Iles de l'Afrique*, Paris, 1848, in-8; pp. 283-284 de la 3e pagination. — Les goëmons ou varechs dont il est ici question n'appartiennent point au genre sargasse comme ceux de la mer à laquelle ceux-ci donnent leur nom dans notre hémisphère; Aubert DU PETIT-THOUARS (*Mélanges de Botanique et de Voyages*, Paris 1811, in-8; art. V, pp. 13, 15, 25 et 26) désigne principalement le *Fucus turbinatus* ou trompe de mer (laminaire buccinale de Lamouroux) et le *Fucus pyrifer seu giganteus* (macrocyste d'Agardh) comme les espèces les plus répandues dans ces régions australes.—La répartition de cette végétation maritime à la surface des Océans mériterait d'être spécialement étudiée. Déjà la *Mappemonde* et le *Globe Terrestre* en deux hémisphères séparés, publiés en 1700 par Guillaume DE L'ISLE, esquissent légèrement, pour l'océan Atlantique tant du nord que du sud, l'emplacement des divers champs de varechs que les navigateurs y avaient signalés; on les trouve plus nettement accusés dans le Planiglobe (*Planiglobii terrestris... exhibitio*) qui ouvre l'*Atlas novus* publié en 1716 à Nüremberg par le célèbre Jean-Baptiste HOMANN; ils reparaissent à peu près les mêmes dans la grande carte réduite du monde (*Chart of the World on Mercator's projection*, 8 feuilles, Gotha 1861; 4e édition, 1867) de Hermann BERGHAUS et

puis le cap Vert nous faisait défaut pour donner un deuxième point d'attache sérieux au tracé conjectural de la route du navire l'*Espoir* : c'est désormais au voisinage de Tristan da Cunha que nous nous croyons suffisamment autorisé à pointer la position de ce bâtiment le 9 novembre 1503.

L'autorité, fort ébranlée à certains égards, de la version contenue en la copie du baron de Gonneville, se trouve ici raffermie d'une manière notable par une concordance facile avec les résultats que nous venons d'exposer. Du cap Vert, en effet, elle dirige le navire normand explicitement sur le Brésil, et lui fait doubler non moins explicitement le cap Saint-Augustin, puis le conduit au sud jusqu'à la hauteur du cap de Bonne-Espérance, comptant, en gros, huit cents lieues de traversée d'un continent à l'autre, et six cents lieues de course ultérieure vers le sud. Ne semble-t-il pas que, en pointant le passage du cap Saint-Augustin fort au large, et continuant la bordée jusqu'à la hauteur de l'atterrage de Cabral (marqué aujourd'hui sur la côte brésilienne par la ville de Porto-Seguro), et amurant alors au plus près pour gagner le parallèle du cap de

Fr. de Stülpnagel ; mais soit que ces premières délinéations fussent inexactes, soit que les contours de ces plages fucacées aient avec le temps éprouvé des modifications sensibles, des modifications ont aussi, dans les éditions les plus récentes, été apportées aux délinéations primitives. Les tracés nouveaux semblent s'accorder mieux, du moins en ce qui concerne les plages océaniques dont je m'occupe ici, avec les observations relevées dans tous les journaux de navigation qu'il a pu consulter, par le capitaine de vaisseau Leps, à l'amitié de qui je dois la communication de ces nouveaux éléments complémentaires pour un travail d'ensemble, dont sa carte de la *Mer de Sargasse* (publiée dans le *Bulletin de la Société de Géographie* de septembre 1865, et répétée nouvellement par Élisée Reclus, dans son bel ouvrage de *La Terre*, tome II, Paris 1869, gr. in-8 de jésus, p. 526) nous offre un intéressant échantillon, bien propre à inspirer un vif désir d'en voir le développement complet.

Bonne-Espérance aux goëmons de Tristan da Cunha (qui ne devait les rencontrer lui-même (1) que trois ans après), on aura, en tenant compte d'une atténuation des chiffres de distances corrélative à la réduction des routes (2), un tracé de cette partie du voyage se conciliant parfaitement avec le texte de la déclaration originale, et ne s'écartant guère du sillage de l'expédition de Cabral, à bord de laquelle s'étaient peut-être trouvés les deux Portugais maintenant embarqués sur l'*Espoir*.

D'une et d'autre part, mieux dans le manuscrit de l'Arsenal que dans la copie du baron de Gonneville, sont signalées ces tournades soudaines et violentes sans durée, ces pluies infectes souillant les vêtements de taches et la peau de pustules, qui caractérisent et désolent de leur capricieuse fréquence la région des calmes équatoriaux; région maudite et redoutée des marins, et par eux pittoresquement stigmatisée du nom de *Pot-au-Noir* chez nous, de *Doldrums* chez les Anglais

(1) Tristan da Cunha, parti le 6 mars 1506, ayant fait escale au cap Vert, et reconnu le cap Saint-Augustin, s'avança ensuite tellement au sud pour prendre le cap de Bonne-Espérance droit à l'est suivant les instructions nautiques de Gama, qu'il vit périr de froid, au milieu de l'hiver austral, beaucoup de ses gens trop légèrement vêtus, et il découvrit alors le petit groupe d'îles qui porte son nom. — Il n'est pas sans intérêt de remarquer, dans la *Déclaration du voyage* de Gonneville, (art. 11) que les Portugais de sa compagnie, lors de la rencontre des varechs, déclarèrent le froid plus grand qu'on ne le ressent d'ordinaire au cap de Bonne-Espérance.

(2) Cette atténuation est même à peine nécessaire, puisque deux lignes droites convergentes, l'une de 800 lieues s'appuyant sur le cap Vert, l'autre de 600 lieues s'appuyant sur l'île de Tristan da Cunha, sur la carte réduite, se rencontreraient en mer vers la hauteur, mais tolérablement au large, des Abrolhos. Le tracé de la route du fameux capitaine Cook en 1776 peut représenter en grande partie, du cap Vert à Tristan da Cunha, la route probable de Gonneville entre ces deux point

des deux mondes (1) ; région des marsouins, des dorades, des poissons à ailes de chauve-souris volant par bandes comme des étourneaux ; et de plus, région du scorbut, ce *mal de mer*, comme l'appellent nos aventuriers normands, dont furent atteints les deux tiers de l'équipage, et dont il mourut six personnes à bord (2).

XV.

Reprenons où nous l'avons laissé le tracé conjectural de la route du navire l'*Espoir*. La position très-

(1) La locution *Pot-au-Noir*, dans son acception nautique, est absente de tous nos dictionnaires français, tout comme le mot *Doldrum* manque dans les dictionnaires anglais. Ce sont des expressions familières très-répandues parmi les « loups de mer », pour désigner une région bien déterminée, avec quelques nuances toutefois quant à l'étendue de son application. Voici le résultat de l'enquête orale à laquelle je me suis livré à ce sujet auprès de nombreux informateurs de tout grade dans notre marine. Dans son acception la plus large, le Pot-au-Noir désigne toute la zone des calmes équatoriaux, ce que le commandant américain Matthew F. Maury, le célèbre et classique auteur de la *Géographie physique de la mer*, appelle le *cloud-ring*, l'anneau nébuleux de notre planète, oscillant un peu entre le sud et le nord au gré des saisons. Plus communément le Pot-au-Noir s'entend seulement de la portion de cette même zone comprise dans l'océan Atlantique en toute sa largeur. Enfin, dans une acception plus restreinte, mais plus vivement accusée, le Pot-au-Noir est surtout l'espace renfermé entre 1° à 4° de latitude nord, 20° et 25° de longitude à l'ouest de Paris. — Je n'ai trouvé cette expression employée dans des ouvrages techniques nulle part ailleurs que dans la traduction française du livre de Maury (*Physical Geography of the sea*, 6e édit.; Londres 1856, gr. in-8) par Terquem (Paris 1861, in-8; p. 279) qui en fait l'équivalent de *Doldrums;* et dans le nouveau volume d'Elisée Reclus (*La Terre*, tome II, p. 407), où il est présenté dans un sens corrélatif aux pluies tropicales, et correspondant à l'expression figurée anglaise de *Swamp* appliquée à cette région. — Le mot *Doldrums* est confiné vers la côte d'Afrique au sud-ouest du cap Vert, dans la carte des vents : (Pl. 19 : *Currents of air*) du *Physical Atlas* de Johnston, édit. de 1856, bien que le texte joint, p. 61, la fasse répondre d'une manière générale aux calmes équatoriaux.

(2) *Déclaration du voyage*, art. 10.

probable où nous l'avons conduit peut être plausiblement estimée entre 35° et 37° de latitude sud, 15° à 20° de longitude ouest de Paris : c'est dans ces limites qu'il fut assailli de vents contraires qui l'empêchèrent d'avancer à l'est, en sorte qu'il était encore dans des conditions à peu près semblables de latitude et de longitude à la fin de novembre, quand il perdit son premier pilote, Colin Vasseur, frappé d'apoplexie. Alors survinrent des tempêtes violentes qui ne laissèrent plus la faculté de gouverner, en sorte qu'on s'abandonna complétement à la dérive pendant plusieurs jours, sans savoir où on allait (1). Or, dans ces parages, les courants portent au nord, et le vent, puisqu'il était contraire, soufflait de l'est; on était donc entraîné au nord-ouest, dans la zone des calmes du Capricorne, où l'on demeura ballotté sans pouvoir se reconnaître ni gagner à l'est; et quand enfin, au milieu de cette détresse, on aperçut des oiseaux qui faisaient augurer le voisinage d'une terre, c'est bien évidemment dans l'ouest que ces oiseaux furent aperçus, puisque, pour aller à la terre qu'ils semblaient révéler, il fallait expressément *tourner le dos* à la route des Indes Orientales (2). La direction de la route et la situation de la terre tant désirée sont ainsi parfaitement désignées; et pour peu que l'on fût parvenu à franchir, dans cette même direction, la zone des calmes, successivement amoindrie (3), pour

(1) *Déclaration*, etc., art. 12.

(2) *Déclaration*, etc., art. 13.

(3) La triple zone des calmes est marquée d'une manière régulière et moyenne sur la carte spéciale des vents (*Plate VIII : winds and Routes*) qui accompagne la *Géographie physique de la mer* de Matthew F. Maury; mais la limite septentrionale des calmes du Capricorne est désignée avec un peu plus de précision sur la *Carte de l'océan Atlantique méridio-*

entrer dans celle des vents réguliers du sud-est, on n'avait plus qu'à laisser arriver. Or, d'après la version copiée par le baron de Gonneville, au lieu d'avoir *tourné* les voiles, comme dit le manuscrit de l'Arsenal, on les avait *amenées* pour courir à sec de toile sous l'impulsion d'un bon vent de sud. Le seul moyen de concilier ces deux témoignages, c'est d'admettre que les deux manœuvres se sont succédé l'une à l'autre, le changement d'amures ayant d'abord eu lieu dans la région des calmes, et les voiles ayant été amenées à la rencontre des vents alisés.

Et maintenant, puisque la terre où l'on accosta était au sud du Tropique, et qu'on y parvint au sortir des calmes, il devient évident que l'atterrage dut avoir lieu sur la côte du Brésil, entre les latitudes de 24° d'une part et de 27° à 30° de l'autre. Or, dans une latitude moyenne entre ces deux termes, par 26°10′ sud, débouche la rivière de San Francisco do Sul, dans le pays habité jadis par les Carijós, anciens possesseurs indigènes de la contrée qui s'étend depuis la rivière de la Cananea, d'un côté, jusqu'à celle des Canards (*dos Patos*) de l'autre, ayant pour voisins au nord les Goyanás, et au sud les Tapuyas. Tel est le point qui nous semble répondre le mieux à la solution cherchée.

nal de Daussy (n° 1466 du Dépôt de la marine), où après avoir côtoyé la parallèle de 27° environ, elle s'élève graduellement en latitude à l'occident du méridien de 30° ouest de Paris, de manière à couper le parallèle de 30° S. sous le méridien de 45° O. Le même tracé se retrouve dans la petite *Carte des vents généraux dans l'océan Atlantique* de Kerhallet (n° 1606 du Dépôt), particulièrement commode aussi bien que celle de Maury pour suivre notre explication raisonnée de la route de Gonneville.

XVI.

Pour compléter notre persuasion que là dut être réellement le point où débarquèrent, le 6 janvier 1504, l'équipage et les passagers de l'*Espoir*, il nous reste à trouver remplies, après les conditions itinéraires auxquelles il vient d'être satisfait, les conditions descriptives consignées dans la relation originale, et qui s'appliquent à deux objets distincts d'une égale importance: le sol, et les habitants.

Le trait principal qui commande d'abord notre attention à l'égard de cette terre nouvelle, c'est la ressemblance que remarquèrent les marins normands entre la rivière dans laquelle ils vinrent ancrer, et celle d'Orne au-dessous de Caen, dans leur patrie. Mais il n'est point aisé de définir la nature et l'étendue de la ressemblance qu'il s'agit de contrôler : le manuscrit de l'Arsenal énonce purement et simplement que la chaloupe qui était allée au préalable reconnaître la côte, « con« duisit le navire dans une rivière qu'elle avait trou« vée, qui est quasiment comme celle d'Orne » ; la version copiée par le baron de Gonneville dit, avec un peu plus de vivacité, que nos pauvres gens « furent « vivement esbahis de voir une très-belle et grande « rivière qui estoit à la ressemblance de celle d'Orne ». Cela veut-il dire qu'elle offrait dès l'abord une largeur analogue, qu'elle présentait à peu près le même fond pour des bâtiments d'un égal tonnage? Ou bien faut-il encore des traits plus marqués de similitude, tels qu'un élargissement notable en amont de l'entrée, quelques hauteurs servant de remarques, et jusqu'à une sorte de symétrie dans la situation de ces amers?

On retrouverait peut-être sans trop de peine quelques analogies de ce genre sur divers points de cette côte, coupée de si nombreuses rivières (1): notre option conjecturale s'est arrêtée à tout hasard sur le Rio San Francisco do Sul, non pas précisément à sa bouche la plus australe qui portait spécialement ce nom, et dont les dimensions se rapprochent davantage de celles de l'Orne (2), mais préférablement à l'embouchure plus septentrionale, que l'on appelait autrefois Rio Alagado, tout en reconnaissant à celle-ci des proportions beaucoup plus larges. Espérons que cette question pourra être plus ou moins prochainement résolue au moyen de souvenirs personnels, par un excellent juge en la circonstance, le capitaine de vaisseau Mouchez, qui a naguère exécuté un relèvement hydrographique des côtes brésiliennes.

Le pays, visité par nos Normands jusqu'à deux journées de profondeur dans les terres, et à plus grande distance le long des côtes, leur parut fertile, très-abondant en gibier, oiseaux et poissons (3); la copie du baron de Gonneville ajoute un détail qui n'est point à dédaigner: c'est qu'au nombre des oiseaux qui voltigeaient en grande quantité autour de cette terre, « se trouvèrent moult perroquets différentés par leurs « couleurs ». Tout cela s'accorde exactement avec ce

(1) Voir la *Carte routière de la côte du Brésil* de Rio-Janeiro au Rio de la Plata (1864), par le commandant Mouchez (n° 2091 du Dépôt de la marine).—Consulter en outre : *Ile San-Francisco (du sud) et embouchure du fleuve* (1864) par le même (n° 2093 du Dépôt), et *Plan de l'entrée de la rivière de San-Francisco* (1862), par le même (n° 1940 du Dépôt).

(2) Voir la *Carte particulière des côtes de France entre Langrune et Dives* (1839) de Beautemps-Beaupré (n° 890 du Dépôt de la Marine), et *Plan de la rade de Caen et l'embouchure de l'Orne* (1839) du même (n° 891 du Dépôt).

(3) *Déclaration du voyage*, art. 16.

que nous savons du littoral brésilien auquel nous cherchons à faire l'application de ces témoignages. Dans la description qu'en écrivait au XVI[e] siècle le planteur portugais Gabriel Soares de Souza (1), on trouve sans cesse répété le long de ces rivages, en allant de fleuve en fleuve, qu'il y a abondance de poisson et de coquillages, abondance de gibier, abondance des produits de la terre, grande fécondité du sol : en résumé, pays riche, accidenté, fertile, peuplé, précisément comme la Terre de Gonneville.

En ce qui concerne la population indigène au milieu de laquelle nos informateurs vécurent six mois entiers en parfaite intelligence, les traits qui la caractérisent se présentent à notre étude au double point de vue des qualités morales et des usages extérieurs. Sous le premier rapport, ce sont des gens simples, d'humeur douce et sociable, amis du repos et de la gaieté(2), soumis à un gouvernement respecté (3), pleins de pré-

(1) *Noticia do Brazil*, remplissant presque en entier le tome III (1825) de la *Collecção de noticias para a Historia e Geografia das naçoês ultramarinas* (petit in-4), publiée par l'Académie royale de Lisbonne. Il y faut rattacher les *Reflexoês criticas*, formant la seconde et moindre partie du tome V (1839) de la même collection, dans lesquelles l'actif et sagace Adolphe DE VARNHAGEN restitue à ce livre, resté anonyme, le nom de son véritable auteur, méconnu par le P. Cazal et par bien d'autres après lui. Le même érudit en a donné plus tard, à son tour, une nouvelle édition sous le titre de *Tratado descriptivo do Brazil em 1587, obra de* Gabriel SOARES de Sousa, Rio de Janeiro 1851, in-8 ; remplissant aussi presque en entier le tome XIV de la *Revista trimensal do Instituto historico e geographico do Brazil.* — L'ouvrage est distribué en deux parties, dont la première porte le titre de *Roteiro geral com largas informaçoês de toda a costa do Brazil*, comprenant 74 chapitres dont les derniers, à compter du LIX, concernent la côte au sud du tropique austral. La seconde partie, beaucoup plus étendue, et comprenant 196 chapitres, offre spécialement un *Memorial e Declaração das grandezas da Bahia de Todos os Santos.*

(2) *Déclaration du voyage*, etc.. [illegible]

(3) *Déclaration*, etc., [illegible]

venances et de bons procédés envers leurs hôtes (1), méritant tout à fait ce que le chroniqueur brésilien Simon de Vasconcellos (2) exprime d'un mot à propos des anciens habitants des bords du Rio San Francisco do Sul : « *He povoado de Indios Carijòs, a melhor naçâo « do Brasil* » (Il est peuplé d'indigènes Carijós, la meilleure nation du Brésil).

Quant aux habitudes de la vie matérielle, les détails qu'en donne la relation normande offrent la plus parfaite concordance avec ce que nous pouvons recueillir chez les anciens voyageurs et descripteurs du Brésil, soit pour ce qui est commun aux Carijòs et à diverses autres populations voisines, comme le genre de nourriture (3), l'habitation dans des cabanes, le couchage sur le sol garni de feuilles ou de plumes recouvertes de nattes ou de peaux (4), l'usage de l'arc, des flèches et de l'épieu pour la chasse, la pêche et la guerre, et leur habileté à s'en servir (5), leurs parures de plumes aux vives couleurs en diadèmes et autres ornements, leurs colliers d'os ou de coquillages, etc. (6); soit pour ce qui est spécial à ce peuple, comme le vêtement de deux pièces, tablier et manteau, afin de se prémunir contre l'air froid et humide de l'hivernage (7). Jean de Léry (8) est fort intéressant à relire au point de vue

(1) *Déclaration du voyage*, art. 21.

(2) Simon de Vasconcellos, *Chronica da Companhia de Jesu, do Estado do Brasil*, Lisbonne 1663, in-fol.; liv. I, § 62; p. 40.

(3) *Déclaration*, etc., art. 15.

(4) *Déclaration*, etc., art. 17.

(5) *Déclaration*, etc., art. 15.

(6) *Déclaration*, etc., art. 15 et 20.

(7) *Déclaration*, etc., art. 15.

(8) *Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil;* l'exemplaire auquel se réfèrent mes citations est de la 4e édition, Genève 1600, petit in-8.

du parallèle continu à faire de son récit avec les indications fournies par Gonneville. Gabriel Soares n'est pas moins important à parcourir dans un semblable but : il est particulièrement significatif d'y relever ce trait caractéristique des Carijòs : « *Costuma este gentio « no inverno lançar sobre si umas pelles da caça que ma- « tam, uma par diante, outra por de traz* » (1). N'est-ce pas le simple énoncé de ce dont voici par avance une sorte de paraphrase dans la déposition de nos voyageurs normands : « Portent manteaux, qui de nattes « déliées, qui de plumasseries..... avec manières de ta- « bliers ceints par-dessus les hanches allants jusques aux « genouils aux hommes, et à my-jambe aux femmes » (2). On sent bien que de part et d'autre il s'agit d'un même peuple, et la confiance en leur identité s'affermit à mesure qu'on y regarde de plus près.

Dans la volumineuse *Histoire des choses plus mémorables advenues tant ez Indes orientales que autres pays de la découverte des Portugais*, composée sur les mémoires des religieux de sa compagnie, le jésuite toulousain Pierre du Jarric, non seulement confirme ces témoignages de la douceur et de la civilisation relative des peuples Cariges, « nation la plus docile et la mieux « policée qu'on ait encore trouué au Brasil, de façon « qu'ils vont tous honnestement vestus de peaux de « bestes contre la coustume des autres », mais il nous fournit en outre un indice linguistique dont il nous est permis de tenir compte: la relation de Gonneville nous

(1) Soares, *Roteiro*, cap. LXVIII; p. 89 de l'édition de Lisbonne, ou pp. 103-104 de celle de Varnhagen. — Comp. Jaboatam, *Novo orbe serafico Brasilico*, nouv. édit., Rio de Janeiro 1858 à 1862; deux parties en cinq vol. in-8; 1re partie, tome I, p. 31.

(2) *Déclaration du voyage*, etc., art. 1er.

a fait connaître les noms du chef *Arosca* et de son jeune fils *Essomeric*, ainsi que de son compagnon *Namoa*; or ces terminaisons onomastiques en *a* et en *ic* sont précisément celles qui se retrouvent dans les deux seuls noms propres cariges rapportés par le Père Du Jarric, savoir, ceux du chef *Cayobig* et de son frère *Farancaha:* c'est un rapprochement de plus qui se vient ajouter à tous les autres (1).

XVII.

Dès l'arrivée du capitaine de Gonneville et de ses compagnons dans le port de refuge où le hasard des tempêtes les avait poussés, on procéda à la visite du navire, et on le reconnut en si mauvais état, qu'on se détermina à prolonger ici sa relâche pour le radouber, ce qui demanderait beaucoup de temps faute d'ouvriers expérimentés, et ferait manquer l'occasion favorable pour la campagne projetée, outre qu'on avait perdu le pilote en qui l'on avait mis sa principale confiance ; en sorte que l'on résolut dès lors de renoncer au voyage de l'Inde Orientale, et de retourner en France, en se tenant satisfaits de la découverte de cette terre, où il n'était point encore venu de chrétiens (2).

Pendant le cours des travaux de réparation de l'*Espoir*, on ne négligea point de constater la prise de possession du pays, suivant l'usage de cette époque, par l'érection solennelle d'une grande croix de bois (3), cérémonie pour laquelle on choisit le jour de Pâques, qui tombait, en

(1) Du Jarric, *Histoire*, etc. Bordeaux 1608 à 1614; 3 vol. in-4; t. II, liv. III, pp. 275 et 337 à 342; tome III, liv. V, pp. 485 à 488.

(2) *Déclaration du voyage*, etc., art. 14.

(3) *Déclaration*, etc., art. 22.

cette année 1504, le dimanche 7 avril. Sur la face du monument on grava le nom du Pape de Rome (Alexandre VI, sans doute, qu'on avait laissé au départ sur le trône pontifical, et dont on ignorait le remplacement ultérieur par Pie III, déjà remplacé à son tour par Jules II) ; puis le nom du Roi (Louis XII) ; celui de l'Amiral de France (Louis Malet de Graville) ; et ensuite la liste de tous les gens du navire, depuis le premier jusqu'au dernier.

A l'inscription officielle, maître Nicolle Le Febvre ajouta, au revers, un distique latin de sa façon renfermant la date de l'année sous forme de chronogramme :

HIC SACRA PALMARIVS POSVIT GONIVILLA BINOTVS
GREX SOCIVS PARITER NEVSTRAQVE(1) PROGENIES.

(Ce monument a été ici consacré par Binot Paulmier de Gonneville, en compagnie à la fois de la population indigène et de la génération normande.)

Il y a de compte fait, dans ces deux vers, un M, trois C, trois L, un X, sept V et neuf I ; soit 1000 + 300 + 150 + 10 + 35 + 9 = 1504.

Quand le radoub fut terminé, l'on proposa d'emmener en France quelque indigène de bonne volonté,

(1) Cette leçon, conforme au manuscrit de l'Arsenal, est la seule correcte ; l'abbé Paulmier (*Mémoires*, etc., p. 21) a imprimé *nevtraqve ;* De Brosse (*Terres Australes*, tome I, pp. 112-113) a mis à son tour *Utraqve*, en allongeant du même coup l'adverbe précédent d'un *qve* enclytique superflu (*pariterqve vtraqve*), et y a joint une traduction ; Estancelin (*Navigateurs normands*, p. 177) a fidèlement copié Paulmier ; Margry (*Navigations françaises*, p. 148) a préféré copier De Brosse, mais sans traduction : ils ne se sont pas aperçus que le *qve*, surajouté l'on ne sait pourquoi, fausserait à la fois le chronogramme par une addition de cinq années en trop, et le vers par un pied surabondant en appendice à la césure du premier hémistiche.

que l'on ramènerait à un prochain voyage, annoncé comme devant avoir lieu dans un délai de vingt mois : le vieux chef Arosca, qui avait six enfants dont l'âge s'échelonnait entre quinze et trente ans (1), se prêta volontiers, sous de telles conditions, à l'embarquement de son jeune fils Essomeric, auquel il donna pour compagnon et pour mentor un autre Indien de trente-cinq à quarante ans, appelé Namoa (2). On fit un grand approvisionnement de vivres, on recueillit beaucoup de pelleteries, plumasseries, racines à teindre, et autres curiosités du pays (3), indépendamment de tous les dessins, plans et cartes levées et tracées par le savant et habile maître Nicolle Le Febvre (4); et l'on se remit en mer dans les premiers jours de l'hiver austral, le mercredi 3 juillet, après six mois presque complets de séjour au milieu de ces bonnes gens.

XVIII.

Ce voyage de retour commença sous de fâcheux auspices (5); aux contrariétés ordinaires, résultant des conditions climatériques qui obligent de prendre au départ la bordée du sud, afin de gagner dans l'est et de reprendre ensuite la route vers le nord dans un méridien favorable, vinrent s'ajouter *diverses fortunes*, c'est-à-dire des gros temps, et les ravages de la fièvre maligne, dont furent attaqués nombre de gens du bord, d'entre lesquels quatre succombèrent, notamment l'indien Namoa. A son tour, Essomeric fut atteint de

(1) *Déclaration du voyage*, etc., art. 19.
(2) *Déclaration*, etc., art. 23.
(3) *Déclaration*, etc., art. 23 et 21.
(4) *Déclaration*, etc., art. 16.
(5) *Déclaration*, etc., art. 24.

la fièvre et mis en danger de mort; d'où ses compagnons prirent occasion de le baptiser éventuellement, ce qui eut lieu le jeudi 12 septembre. Ils demeurèrent près d'un mois encore sous les fâcheuses influences de l'hivernage contre lesquelles ils avaient à lutter. Enfin, lorsque sortis de la pernicieuse région des calmes du Capricorne, ils furent parvenus à repasser le Tropique (1), et qu'ils purent songer à régler leur route sur leur position, de manière à prendre terre afin d'y trouver des vivres frais et le rétablissement de leur santé, ils reconnurent qu'ils étaient, alors encore, plus loin des côtes africaines que de celles des Indes occidentales, où ils savaient que les Normands et les Bretons, surtout ceux de Dieppe et de Saint-Malo, allaient depuis quelques années chercher du bois de Brésil, du coton, des singes, des perroquets, etc.; ils résolurent d'une voix unanime de profiter des vents réguliers qui les y poussaient pour aller eux-mêmes s'y refaire et y prendre en même temps leur chargement en pareilles marchandises. Ils firent voile en conséquence au nord-ouest, et arrivèrent à la côte le lendemain de la Saint-Denis, c'est-à-dire le jeudi 10 octobre 1504, après quatre-vingt-dix-neuf jours de mer.

Sur quel point venaient-ils d'aborder? Sans pouvoir le déduire immédiatement avec quelque assurance de la navigation qui précède, notre incertitude ne saurait du moins flotter désormais dans d'aussi vagues limites que pour le premier atterrage; et la suite de leur route va nous fournir de nouveaux repères pour la pointer sans beaucoup d'hésitation. Remarquons, en effet,

1. Déclaration, etc., art. 3.

qu'en arrivant ici, ils reconnaissent des traces de la précédente venue des Européens (1). Mais au lieu du naturel placide des indigènes dont ils étaient naguère les hôtes bienvenus, ils rencontrent ici des sauvages grossiers, absolument nus, tatoués, défigurés par le botoc enchâssé dans leurs lèvres, les cheveux à demi-tondus, couchant dans des hamacs, armés de casse-têtes aussi bien que d'arcs et de flèches, sans chef ni maître, et pour comble d'horreur, anthropophages (2). On s'était hâté de descendre à terre, sans armes, pour se procurer de l'eau : on paya cher cette imprudence ; trois hommes furent tués ou enlevés, et sur quatre autres qui se sauvèrent, trois étaient blessés, dont un mortellement, précisément ce Nicolle Le Febvre de Honfleur qui était le personnage le plus distingué de l'expédition (3). C'était là un cruel avertissement de se tenir dorénavant sur ses gardes.

On ne s'arrêta point à ce funeste ancrage, et l'on poursuivit sa route en longeant la côte vers le nord jusqu'à cent lieues de là (4), où l'on s'arrêta chez des peuples tout semblables, mais dont on se tint en défiance ; on y fit une relâche de trois mois, employés à réunir un chargement complet de vivres et de marchandises ; après quoi, du samedi 21 décembre 1504, jour de Saint-Thomas, au mercredi 25, jour de Noël, le navire l'*Espoir* effectua son départ pour retourner en France (5) ; et sept à huit jours après le débouquement (6), c'est-à-dire le mercredi 1er janvier 1505,

(1) *Déclaration du voyage*, etc., art. 27.
(2) *Déclaration*, etc., art. 26.
(3) *Déclaration*, etc., art. 27.
(4) *Déclaration*, etc., art. 28.
(5) *Déclaration*, etc., art. 29.
(6) *Déclaration*, etc., art. 30.

on se trouva en vue d'une île déserte et boisée, d'où venaient se percher sur les mâts et les vergues d'innombrables volées d'oiseaux.

Cette mention d'un *débouquement*, celle d'une île peuplée d'oiseaux qu'on rencontre sept ou huit jours après, suffisent à nous avertir qu'il s'agit ici de Bahia (1), et de l'île Fernam de Noronha (2) ; d'où il suit que l'ancrage momentané du 10 octobre précédent, à cent lieues dans le sud de Bahia, s'était effectué vers Porto Seguro : les indigènes anthropophages que l'on y rencontra ressemblaient beaucoup, quels qu'ils fussent, à ces farouches Toupinambas (3) qui, depuis,

(1) Bahia est en effet, sur la côte orientale du Brésil en deçà du tropique austral, le seul point dont la disposition hydrographique puisse donner lieu à un débouquement, c'est-à-dire à un passage de sortie. — Américo Vespuce avait ici précédé Gonneville de plus d'une année : il y était arrivé dans les premiers jours de septembre 1503, peu de temps après le naufrage du vaisseau de son commandant Gonsalve Coelho aux abords de l'île de Fernam de Noronha, et lui avait donné la nom de Baie de tous les Saints.

(2) L'île de Fernam de Noronha est ici caractérisée à la fois par sa distance de Bahia, et par la multitude de ses oiseaux. — Sept à huit journées de navigation pour les 225 lieues d'intervalle, supposent un singlage de 30 lieues par jour, c'est-à-dire une marche moyenne de 4 nœuds, qui est bien celle des navires marchands à voile, ordinaires. — Américo Vespuce, qui dans son quatrième voyage avait abordé, le 10 août 1503, à cette même île, mentionne spécialement la quantité innombrable des oiseaux, qui se laissaient prendre à la main (voir Bandini p. 60, Canovai, p. 113, ou Varnhagen, p. 63). Ulric Schmidel, qui y descendit en 1534, déclare qu'on n'y voit rien que des oiseaux (Édition latine de Hulsius, Nüremberg 1599 pet. in-4, p. 9). — Cette île, qui avait reçu d'abord le nom de Saint-Jean, prit bientôt dans l'usage celui de Fernam de Noronha qui, après l'avoir découverte, en avait obtenu la concession par lettres royales du 16 janvier 1504.

(3) Les migrations guerrières qui avaient successivement amené sur la côte des populations nouvelles à la place de celles qu'elles refoulaient à l'intérieur, nous sont trop imparfaitement connues pour qu'il nous soit possible de déterminer chronologiquement la part à faire à chacune d'elles

ont été tant de fois décrits par les voyageurs, par nul avec plus de saisissante naïveté que par notre vieux Jean de Léry (1), chez lequel aussi nous retrouvons, caractérisés de la même manière que par Gonneville et ses compagnons, ces oiseaux (2) de l'île Fernam de

dans la possession du littoral visité par les premiers explorateurs européens. Les Tupinambas passent pour les derniers venus, absorbant d'autres tribus congénères qui s'étaient antérieurement substituées aux Tapuyas, habitants primitifs au dire de Gabriel Soares (2e part., ch. CLXXXIII, p. 349 de l'édition de Varnhagen, ou pp. 312-313 de celle de Lisbonne), mais précédés eux-mêmes à Bahia, s'il faut en croire le P. Ayres de Cazal (*Corographia Brasilica*, 2e édition, Rio 1817, deux vol. in-8; tome II, p. 100, par les antiques Quinnimuras; mais ces Tupinambas, derniers venus, n'étaient-ils pas déjà maîtres de la côte au moment où y vinrent aborder coup sur coup Cabral, Vespuce, Gonneville? Nous énonçons la question, sans nous risquer à la résoudre de notre chef, nous bornant à constater l'opinion affirmative de Cazal. Mais il est certain que les cheveux courts, le botoc, le hamac, le casse-tête, qui semblent des traits caractéristiques des cannibales rencontrés en ces parages par Gonneville, se retrouvent précisément chez les Tupinambas.

(1) Gabriel Soares a consacré spécialement aux Tupinambas une série de non moins de 31 chapitres, de CXLVII à CLXXVII, pp. 305 à 343 de l'édition de Varnhagen, pp. 272 à 307 de celle de Lisbonne. — Jean de Léry, qui a figuré la prononciation indigène de leur nom par l'orthographe singulièrement lourde et empâtée de *Tououpinambaoults*, consacre la moitié de son livre à décrire leurs personnes et leurs coutumes. — Il n'est pas sans intérêt de se reporter en même temps aux descriptions d'Amérie Vespuce, en ses lettres à Médicis; de 1502, dans Bartolozzi, pp. 172 à 178, et de 1503, dans Bandini, pp. 106 à 111, ou dans Canovai, pp. 87 à 91 : ou bien l'une et l'autre, pp. 84-85 et pp. 17 à 20 dans l'édition de Varnhagen.

(2) Jean de Léry, p. 26. — De quel oiseau est-il ici question? Un moment nous avons pu croire que c'était le même qui, dans l'*Histoire générale des voyages* (Édition in-12, tome LIV, pp. 346-347), est ainsi décrit parmi les *oiseaux marins* du Brésil : « Le *Caracura* est de couleur « cendrée, et cache un petit corps sous un plumage épais », etc. Ce dernier trait qui pour Gonneville comme pour Léry semble caractéristique, n'est ici malheureusement, de la part de l'abbé Prévost, qu'une addition de pure fantaisie, ainsi qu'on en demeure convaincu en remontant à la source; l'article est emprunté au *Novus orbis* de Jean de Laet (Leyde 1633, in-fol., p. 575) qui ne parle nullement de plumage épais, et se contente de traduire, d'après la version anglaise de Purchas (*Pilgrimes*, Londres

Noronha, si gros dans leurs plumes, si chétifs plumés!...

Cinq semaines plus tard, c'est-à-dire le mercredi 29 janvier, après avoir été forcé de louvoyer au milieu des calmes, on eut un vent de sud-ouest pour repasser l'Équateur (1); mais on retomba bientôt dans les brises folles et les tournades, et l'on se trouva poussé à travers la mer de Sargasse, cette immense prairie de varechs glauques à vésicules rondes, vulgairement appelés raisins du Tropique, dont le capitaine de vaisseau Leps nous a donné la carte spéciale : on se croyait alors près des Canaries, on reconnut les Açores, et l'on ancra le dimanche 9 mars au Fayal, où l'on renouvela ses vivres. Ayant remis en mer, on fut forcé par une tempête à relâcher en Irlande pour y réparer ses avaries (2); en suite de quoi l'*Espoir* reprit sa route et arriva heureusement le mercredi 7 mai en vue des côtes de Normandie, près des îles de Jersey et Guernesey, où l'attendait une affreuse catastrophe, l'attaque d'un pirate anglais, Edward Blunt, de Plymouth, contre lequel on se défendit vaillamment, mais qui appela à son aide un autre pirate, français celui-ci, Maurice

1625, in-fol., tome IV, p. 1317) l'article correspondant de la relation portugaise inédite du jésuite Manuel Tristam, cité par Prévost lui-même quelques pages plus haut (*ubi suprà*, p. 308) sous la désignation de *Portugais anonyme*. Pour celui-ci, d'après les traductions de Purchas et de Laet, le *Caracura* est simplement un petit oiseau, dont Brisson (*Ornithologie*, tome II, p. 219 à 221, et pl. XXII, fig. 1) nous a donné la description, la figure et la synonymie : c'est un passereau, notre Rousserolle ou Rossignol de rivière. — L'oiseau de Gonneville et de Léry est plus gros et palmé : mon savant confrère et ami le Dr Roulin après avoir balancé pour un *Boubie*, c'est-à-dire un *Fou* de petite espèce, est porté à penser en définitive, à raison de la grosseur trop prononcée de tous les Fous connus, qu'il s'agit plutôt du *Noddy* ou *Nigaud*, ou encore peut être de la petite mouette cendrée de Buffon, donnée pour le *Garajam* des Portugais.

(1) *Déclaration du voyage*, etc., art. 29.

(2) *Déclaration*, etc., art. 30.

Fortin, breton; en sorte que nos malheureux Normands, hors d'état de prolonger une lutte trop inégale, prirent le parti de jeter leur navire à la côte, et de se sauver eux-mêmes dans l'île, ce qu'ils exécutèrent, après avoir perdu douze hommes tués ou noyés; quatre autres moururent à terre de leurs blessures. Le reste passa quelques jours après sur le continent, au nombre de trente et une personnes, dont trois ayant été laissées malades à la Hougue, il ne rentra à Honfleur, le mardi 20 mai 1505, à ne compter point le jeune Indien Essomeric embarqué outre-mer, que vingt-sept des soixante hommes qui en étaient partis le 24 juin 1503, et qui venaient achever si tristement au port une campagne où ils avaient vu périr trente et un de leurs compagons, et s'écouler sans profit près de trois années.

C'est à la suite de ce désastre que fut par eux adressée, en France, à l'autorité compétente, une plainte en forme pour la conservation éventuelle de leurs droits, et rédigée la déclaration officielle qui nous a conservé la mémoire de leur aventureuse entreprise et de leur déconvenue (1). N'oublions pas qu'en racontant leurs escales au Brésil, ils constatent qu'ils y avaient été précédés « d'empuis aulcunes années en ça » par divers navires de Dieppe, de Saint-Malo, et d'autres ports de Normandie et de Bretagne : Quelques années avant 1503, n'est-ce pas dire en d'autres termes, sans conteste possible, avant la fin du xv^e^ siècle?

(1) *Déclaration du voyage*, etc., art. 33.

RELATION AUTHENTIQUE.

LES GENS TENANTS L'ADMIRAUTÉ DE FRANCE

AU SIÈGE GÉNÉRAL DE LA TABLE DE MARBRE DU PALLAIS A ROUEN

SÇAVOIR FAISONS

QUE DES REGISTRES DU GREFFE DUDIT SIÈGE, ANNÉE MIL CINQ CENS CINQ, A ESTÉ EXTRAIT ET COLLATIONNÉ A LA MINUTTE ORIGINALLE CE QUI ENSUIT.

PREMIÈRE PARTIE.

DÉCLARATION DU VEGAGE
DU CAPITAINE GONNEUILLE ET SES COMPAGNONS
ÈS INDES,

ET REMERCHES FAITES AUDIT VEGAGE
BAILLÉES VERS JUSTICE PAR IL CAPITAINE ET SES DITS COMPAGNONS
JOUSTE QU'ONT REQUIS LES GENS DU ROY NOSTRE SIRE
ET QU'ENJOINT LEUR A ÉTÉ.

SECTION PREMIÈRE.

Armement du navire.

1. — Origine et but de l'entreprise.

Et (1) premièrement, disent que traficquant en Lisse-bonne (2) il Gonneville et honnorables hommes Jean l'Anglois et Pierre le Carpentier, veües les belles richesses d'épiceries et autres raretez venant en icelle cité de par les nauires portugalloises allant es Indes orientales empuis aucunes années decouuertes, firent complot ensemblement d'y enuoyer une nauire après bonne enqueste à aucuns qui auoient fait tel voyage et pris à gros gages deux portugallois qui en estoient reuenus, l'un nomme Bastiam Moura, l'autre Diègue

(1) *ms* : cet.
(2) *ms* : lis[illegible]bonne

Cohinto, pour en la route es (1) Indie ayder de leur sçauoir.

2. — Armateurs et navire.

Et parce que ces trois deuant dits n'auoient bastantes facultez pour seuls mener à chef si haute entreprise, s'adjoignirent auecques honnorables hommes Etienne et Antoine dits Thiéry(2) frères, Andrieu de la Mare, Batiste Bourgeoz, Thomas Athinal et Jean Carrey, bourgeois de Honnefleur qui eux neuf à fraiz et coustements communs équiperent une nauire du pors(3) de six ving tonneaux, peu moins, dite (4) l'*Espoir*, qui n'auoit jamais seruy qu'a faire un voyage en Hambourg, bon de corps et vesles, et des mieux équipez de tous agrests, du hable de Honnefleur; et ne fut fait espargne par les bourgeois dudit nauire pour le bien ammonitionner, et jouste l'inuentaire de reueüe y auoit, sçauoir :

3. — Armes et munitions de guerre.

Pour ammonitions de guerre :

Deux pieces (5) de franche fonte de cuiure et leton;

Deux demies pieces (5) en pareil de franche fonte;

Six que berches et perrieres de fonte de fer de maintes grosseurs et charges;

Quarante que mousquets, harquebuses et autres tels bastons à feu;

Seize cens pesants de balles de differens calibres pour les artilleries, non en ce compris trois douzaines de balles à fiches et chaisnes;

(1) *ms :* et.
(2) *ms :* Thury. — L'abbé Paulmier a lu Thierry.
(3) *ms :* pois.
(4) *ms :* dit.
(5) *ms :* piecces.

Plus, en balles pour lesdits bastons à feu, que plomb en table et saulmon, quatre cens pesants ;

En ferrailles et mintrailles pour les dites artilleries, cinq cens pesants (1);

Deux milliers de poudre à canon, dont y auoit la quinte part de grenée ;

Trois cens cinquante de mesches à bastons à feu ;

Les dites artilleries montées de leurs affusts, et garnies du nombre et quantité requise et ordinaire de refoulloirs amanchés à tire-boure au bout, desgorgeoirs (2), escouuillons, plaques, laueret, coings de mire, pinces de mire et autres boutefeux, gargouches tant de fer que de bois, peaux de parchemin et gros papier pour ce, trisses (3) garnies de poulies, dragues, et autres besognes requises ;

Quarante que piques, demy-piques, pertuisanes et langues de bœuf.

Item, plus, pour rechange :

Deux affusts ;

Six roues d'affuts ;

Douzaine et demye d'effet de fer aussy de rechange ;

Six crocs à bassins pour tresses ;

Et quatre douzaines que goupilles et esquestreaux.

4. — Matériel naval de rechange.

Item en ammonitions de nauiage, pour rechange :

Deux ancres pardessus ceux d'ordinaire, pesant l'un cinq cens, l'autre trois cens ;

Deux cables aussy de rechange, l'un des deux de six vingts brassées, l'autre de cent ;

(1) *ms :* pensants.
(2) *ms :* desgorgeons.
(3) *ms :* trises. Aujourd'hui drosses ou palans de canon.

Et deux cables de hauzière aussy de rechange ;

Et six cens aulnes tant de coutommine double que simple, toille escrue que royale (1) pour la rechange des vesles ;

Huit cuirs pour les poupes et pour les vergues de beaupré ;

Six hachettes aciérées pour couper les manœuvres ;

Une douzaine d'hachettes, que d'armes, que à main ;

Et un timon et barre de rechange.

Et est tout ce vérifié vray par l'inventaire sus allégué, et montre la grande perte que ledit capitaine et bourgeois ont faite par le pillement et sacage de leur nauire, dont y a par eux plainte à Justice ; en laquelle auoient obmis, par inaduertance ou autrement, faire mention de la quantité et espèce de ses ammonitions.

5. — Victuailles.

Plus fut ladite nauire enuitraillée de biscuit, grain, farine, pour uiron (2) deux ans, eüe raison au nombre des gens de l'équipage ;

Des poix, febues, lard, cheures, et poissons salez et sechez, cidres et autres boissons, non compris la prouision d'eau, pour un an et mieux ;

Et si, outre fut garnie de force rafraischissement auant le départ ;

Comme en pareil le coffre du Chirurgien de ladite nauire atourné de maints médicamens de plus de requeste, et des engins et outils de son art.

6. — Marchandises de troque.

Pour marchandises fut chargée la nauire :

(1) *ms :* noyale.
(2) *ms :* veron.

De toilles diuerses trois cens pièces;

De haches, beches, serpes, coutres, fauches, du tout ensemble quatre milliers;

Deux mille de pignes, maintes sortes;

Cinquante douzaines de petits miroirs;

Six quintaux de rassades (1) de voirre;

Et huit de quinquailleries de Roüen;

Ving grosses de cousteaux et jambettes;

Une balle d'épingles et éguilles;

Vingt pièces de droguet (2);

Trente de futaine;

Quatre de draps teints écarlatte;

Huit autres de différentes façons;

Une de velours figuré;

Quelques autres dorées;

Et argent monoyé qu'ils auoient sceu être de receutte en Indie [plus] que l'or.

Et le tout, de mesme qu'ont acoustumé s'en charger les Portugallois, pour estre par delà et sur la route ces choses de meilleure traficque.

7. — Constitution de l'équipage et dispositions de départ.

Disent qu'en la nauire s'embarquèrent en tout soixante âmes; et du bon vouloir de trestous, et speciallement de cil des bourgeois de la nauire, fut estably capitaine et chef principal iceluy de Gonneuille, pour gouuerner le vegage à son mieux, auec l'aduis de Andrieu de la Mare

(1) *ms :* Rusades. — Les rassades sont les verroteries, généralement d'origine vénitienne, qui jouent un si grand rôle dans le trafic des Européens avec les sauvages.

(2) *ms :* drogues — Le droguet était une sorte de bure ou étoffe à chaîne et trame dissemblables, fort employé dans l[illegible]que.

et Anthoine Thiery (1), des dits bourgeois de la nauire, qui etoient du vegage.

Et pour le mestier de la mer etoit pour pillotte Colin Vasseur, de Saint-Arnous lez de Touques (2), bon vieux routier et maistre; et Nollet Epeudry de Grestaing, sous pilotte.

Et tous, tant principaux que compagnons, receurent auant partir leurs sacremens, tant pour la fortune d'un si loingtain vegage que pour la doutance de ne les receuoir de longtemps pour ce qu'il n'y auoit de chapelain en la nauire, et alloient hors chretienneté.

Et ainsy s'en partirent du hable de Honnefleur le propre jour de Monseigneur saint Jean Baptiste, l'an de grâce mil cinq cens trois.

SECTION DEUXIÈME.

Voyage d'aller.

8. — De Honfleur au Cap Verd.

Disent outre, que partys, la mer afflorée de vent nord-est propice, en dix-huit jours ou viron paruinrent aux isles Canarres, qui sont terres haultees, surtout la celle de Teneriffe, entre laquelle et la Gomarre passèrent sans s'y arrester, allant de là querir Barbarie, costoyans ledit pays, qui est terre basse et razes campagnes.

De Barbarie furent quérir les isles de cap de Verd, pleines de monts et rocs, habitués demeurans Portugallois, qui là font leur principalle traficque de cabretes, dont lesdites isles abondent.

Et outre passez, paruinrent à la grande terre dudit

(1) *ms* : Thury.
(2) *ms* : le dit Tongues.

cap de Verd, pays à Maures, qui trocquèrent, avec ceux de la nauire, du couchou, manière de ris, des poulles noires, et autres victuailles, pour fer, rassades (1), et telles babiolles; dont fut ladite nauire rafraichie, ensemble d'eaüe, et nétoyée de sapinettes: cy ayant pour ce demeuré dix jours.

9. — Du cap Verd à l'Equateur.

Item disent qu'eux remis en mer, la vigille Saint-Laurens fut arresté de prendre cours loing de la coste d'Affricque, pour éuiter les dangers et pestilence de sa coste. Et auoient lors vent assez fauorable, qui continua bien six sepmaines; fors que parfois s'esleuoient des tourbillons en temps serain, qui tourmentoient fort, mais ne duroient guieres. Et aussy étoient incommodez de pluyes puantes, qui tachoient les habits; cheutes sur la chair, faisoient venir bibes; et étoient fréquentes.

10. — Passage de la Ligne.

Item disent que la ligne de (2) l'Equateur fust par eux outrepassée le douzième septembre; et virent tant deçà que delà, à l'aller et reuenir, des poissons volants par bandes comme feroient en France estourneaux, ayans ailes comme de souris-gaudes, et (3) aprochant en grosseur d'un harang blanc : plus se voyent des dorées, marsoincz et autres poissons, dont les matelots faisoient prisé et chaudière.

Et lors commença en la nauire le mal de mer, dont bien les deux tiers de l'équipage fut affligé; et en moururent le sieur Coste d'Harfleur qui de curiosité venoit

(1) *ms :* rasudes.
(2) *ms :* et
(3) *ms :* ou.

au vegage, Pierre Estieuure et Louys Le Carpentier d'Honnefleur, Cardot Hescamps artillier du Pont eau de mer, Marc Drugeon du Breuil, et Philippes Muris de Touques.

Et dès lors se commençoient à conduire par la Croisée de l'autre pôle.

11. — Rencontre de varechs flottants.

Item disent que huit jours après la Toussaint virent flottant en mer de longs et gros roseaux auecques leurs racines, que les deux Portugallois disoient estre le signe du Cap de Bonne-Espérance, qui leur fit grand joye ; et parce qu'ils ne voyoient les oiseaux dits Manche-de-velours, estimoient la nauire faire cours pas (1) bien au dessous dudit Cap ; comme aussy de ce que sentoient un froid plus grand.

12. — Vents contraires.

Disent que lors commencèrent (2) à avoir temps et vent contraire, si que par après de trois sepmaines n'auancèrent guières. Et leur mourut Collin Vasseur, leur principal pilotte, d'apoplexie subite ; qui fut la grande perte du vegage.

Et fut ledit malheur suiuy d'autre, sçauoir, de rudes tourmentes, si véhémentes, que contraints furent laisser aller, par aucuns jours, au gré de la mer, à l'abandon ; et perdirent leur route ; dont etoient fort affligez, pour le besoin qu'ils auoient d'eaüe, et se rafraichir en terre.

13. — Découverte d'une grande terre.

Disent que la tourmente fut suiuie d'aucuns calmes, si qu'auançoient-ils peu. Mais Dieu les reconforta ;

(1) *ms :* par.
(2) *ms :* commençoient.

car ils commencèrent à voir plusieurs oiseaux venans et retournans du costé du zud, ce qui leur fit penser que de là ils n'étoient éloignez de terre : pour quoy, jaçoit qu'aller là fust tourner le dos à l'Inde orientalle, nécessité cy fit tourner les vesles; et le cinq Janvier découvrirent une grande terre, qu'ils ne purent aborder que l'assoirant du lendemain, obstant un vent de terre contraire ; et encrèrent à bon fond.

Et dez ledit jour aucuns de l'équipage furent en terre reconnoistre; et dez le matin suyuant fut enuoyé la barge ranger la coste pour trouuer port, et reuint l'après-mydy ; et conduisit la nauire dans une riuière qu'elle auoit trouuée, qui est quasiment comme la celle de Orne.

SECTION TROISIÈME.

Séjour ès nouvelles terres des Indes.

14. — Etat du navire, et résolutions en conséquence.

Disent auoir séjourné audit pays jusques en Julliet suyuant, pour y auoir trouué la nauire si vermolue et gastée, qu'elle auoit grand besoin de rabout : à quoy fut employé non petit temps, pour le manque d'ouuriers experts ès (1) choses.

D'où les compagnons de la nauire s'occasionnèrent de vouloir reuenir en France, refusant nauiger dudit lieu en l'Inde, disant ladite mer n'auoir esté encore nauigée de Chrestiens, le temps estre perdu, le principal pilotte par pareil, en qui étoit la maistresse fiance [illegible] voyage; et qui plus fut, que ladite nauire fut ju[illegible] pouuoir souffrir tel vegage. Si que pour ces

raisons et autres, que tretous signèrent pour la descharge du capitaine, fut aduisé le retour en Chrestienneté.

15. — Caractère et manière de vivre des Indigènes.

Item disent que pendant leur demeurée en la dicte terre ils conuersoient bonnement auec les gens d'icelle, après qu'ils furent appriuoisez auec les Chrestiens, au moyen de la chère et petits dons qu'on leur faisoit; estans lesdicts Indiens gens simples, ne demandant qu'à mener joyeuse vie sans grand trauail; viuant de chasse et pesche, et de ce que leur terre donne de soy, et d'aucunes légumages et racines qu'ils plantent; allant my-nuds, les jeunes et communs spéciallement, portant manteaux, qui de nattes déliées, qui de peau, qui de plumasseries, comme sont en ces pays ceux des Égiptiens et Boëmes, fors qu'ils sont plus courts, auec manière de tabliers ceints par sus les hanches, allans jusques aux genoux aux hommes, et aux femelles à my-jambe; car hommes et femmes sont accoutrez de même manière, fors que l'habillement de la femme est plus long.

Et portent les femelles colliers et brasselets d'os et coquilles; non l'homme, qui porte au lieu arc et flesche ayant pour vireton un os proprement asseré, et un espieu de bois tres dur brulé et asseré par en hault; qui est toute leur armure.

Et vont les femmes et filles teste nue, ayant leurs cheueux gentiment teurchez de petits cordons d'herbes teintes de couleurs viues et luisantes. Pour les hommes, portent longs cheueux ballants, auec un tour de plumasses hautes, viue-teintes et bien atournées.

16. — Fécondité du pays.

Disent outre auoir entré dans ledit pays bien deux journées auant, et le long des costes dauantage tant à dextre qu'à senestre; et auoir remerché ledit pays estre fertile, pourueu de force bestes, oiseaux, poissons, arbres, et autres choses singulières inconnues en Chrestienneté, dont feu monsieur Nicolle Le Febure d'Honfleur qui etoit volontaire au voyage, curieux, et personnage de sçauoir, auoit pourtrayé les façons; ce qui a esté perdu auec les journaux de vegage lors du piratement de la nauire; laquelle perte est à cause que (1) en sont maintes choses et bonnes remerches obmises.

17. — Habitations.

Item disent ledit pays être peuplé entre deux.

Et sont les habitations des Indiens par hameaux de trente, quarante, cinquante, ou quatre vingts cabanes, faites en manières de halles de pieus fichez joignant l'un l'autre, entrejoints d'herbes et feuilles, dont aussy lesdits habitans sont couuerts; et y a pour cheminée un trou pour faire en aller la fumée. Les portes sont de bastons proprement liez; et les ferment auec clefs de bois, quasiment comme on fait en Normandie, aux champs, les estables.

Et leurs lits sont de nattes douces pleines de feuilles ou plumes, leurs couuertes de nattes, peaux, ou plumasseries; et leurs ustencilles de ménage, de bois, même leurs pots à bouillir, mais induis d'une manière d'argille bien un doigt d'espais, ce qui empesche que le feu ne les bruslas

1) *ms* : [illegible] à la « [illegible] »

18. — Gouvernement.

Item disent auoir remerché ledit pays estre diuisé par petits cantons, dont chacun a son Roy; et quoy que lesdits Roys ne soient guières mieux logez et accoustrez que les autres, si est-ce qu'ils (1) sont moult reuerez de leurs sujets; et nul si hardy ose refuser leur obeïr, ayans iceux pouuoir de vie et mort sur leurs sujets : dont aucuns de la nauire virent un exemple digne de mémoire, sçauoir, d'un jeune fils de dix-huit à vingt ans qui en certain chaud dépit auoit donné un soufflet à sa mère; ce qu'ayant sceu son seigneur, jaçoit que sa mère n'en eust été à plainte, il l'enuoya quérir, et le fit jetter en la riuière, une pierre au col, appellez à cry (2) publique les jeunes fils du village et autres villages voisins; et si nul n'en put obtenir remission, ny mesme la mère, qui à genoux vint requérir pardon pour l'enfant.

19. — Le Roi et sa famile.

Le dit Roy estoit le cil en la terre de qui demeura la nauire; et auoit à nom Arosca. Son pays estoit de bien une journée, peuplé de viron une douzaine de villages, dont chacun auoit son capitaine particulier, qui tous obeïssoient audit Arosca.

Le dit Arosca estoit, comme il sembloit, âgé de soixante ans, lors veuf; et auoit six garçons depuis trente jusques à quinze ans; et venoit, luy et ses enfans, souuent à la nauire. Homme de graue maintien, moyenne stature, grosset, et regard bontif; en paix auec les Roys voisins, mais luy et eux guerroyant des peuples qui sont dans les terres : contre lesquels il fut

(1) *ms :* qui.
(2) *ms :* appellee accry.

deux fois, pendant que la nauire séjourna ; menant de cinq à six cens hommes chacune fois. Et la dernière, à son retour fut démenée (1) grande joye par tout son peuple, pour auoir eu grande victoire ; leurs dites guerres n'estans qu'excursions de peu de jours sur l'ennemy. Et eust bien eu enuie qu'aucuns de la nauire l'eust accompagné auec bastons à feu et artillerie, pour faire paour et desrouter (2) ses dits ennemys ; mais on s'en excusa.

20. — Distinctions extérieures.

Item disent qu'ils n'ont remerché aucunes merches particulières qui differentast ledit Roy et autres Roys dudit pays, dont il en vint jusques à cinq voir la nauire, fors que lesdits Roys (3) portent les plumasses de leur teste d'une seule couleur ; et volontiers leurs vassaux, du moins les pricipaux, portent à leur tour de plumasses quelques brins de plumes de la couleur de leur seigneur, qui estoit le verd pour celle dudit Arosca leur hoste.

21. — Accueil fait aux Européens.

Item disent que quand les Chrestiens eussent esté anges descenduz du ciel, ils n'eussent pu estre mieux chéris par ces pauures Indiens, qui estoient tous esbahis de la grandeur de la nauire, artillerie, mirouërs, et autres choses qu'ils voyoient en la nauire, et surtout de ce que par un mot de lettre qu'on enuoyoit du bord aux gens de l'équipage qui estoient par les villages on leur faisoit sçauoir ce qu'on auoit volonté; ne se pouuant persuader comme le papier pouuoit parler. Aussy pour ce les Chrestiens estoient par eux redoubtez, et

(1) *ms :* demeurée.
(2) *ms :* desroute.
(3) *ms* :et.

pour l'amor d'aucunes petites libéralitez qu'on leur faisoit de pignes, cousteaux, haches, miroirs, rasades, et telles babiolles, si aymez, que pour eux ils se fussent volontiers mis en quartiers, leur aportant foison de chair et poissons, fruits et viures, et de ce qu'ils voyoient estre aggréable aux Chrestiens, comme peaux, plumasses, et racines à teindre; en contréchange de quoi (1) leur donnoit-on des quinquailleries et autres besongnes de petit prix : si que desdites danrées en fut bien amassé prez de cent quintaux, qui en France auroient vallu bon prix.

22. — Plantement d'une croix.

Item disent que voulant laisser merches audit pays qu'il y auoit là abordé des Chrestiens, fut faicte une grande croix de bois, haulte de trente-cinq pieds et mieux, bien peinturée; qui fut plantée sur un tertre à veüe de la mer, à belle et déuote ceremonie, tambour et trompette sonant, à jour exprez choisy, sçauoir, le jour de la grande Pasques mil cinq cens quatre. Et fut ladite croix portée par le capitaine et principaux de la nauire pieds nuds; et aydoient ledit seigneur Arosca et ses enfans et autres greigneurs Indiens, qu'à ce on inuita par honneur; et s'en montroient joyeux. Suiuoit l'équipage en armes (2), chantant la litanie, et un grand peuple d'Indiens de tout âge, à qui de ce longtemps deuant on auoit fait feste, coys et moult ententifs (3) au mistère.

Ladite croix plantée, furent faites plusieurs décharges de scopeterie et artillerie, festin et dons hon-

(1) *ms :* qui.
(2) *ms :* et.
(3) *ms :* attentifs.

nestes (1) audit seigneur Arosca et premiers Indiens; et pour le populaire, il n'y eut cil à qui on ne fist quelque largesse de quelques menues (2) babiolles de petit coust, mais d'eux prisées, le tout à ce que du fait il leur fust mémoire (3); leur donnant à entente par signes et autrement, au moins mal que pouuoient, qu'ils eussent à conseruer et honorer ladite croix.

Et à icelle estoit engraué, d'un costé, le nom de nostre Saint Père le Pape de Rome, du Roy nostre Sire, de Monseigneur l'Admiral de France; du capitaine, bourgeois et compagnons d'empuis le plus grand jusques au plus petit. Et fist le carpentier de la nauire cet œuure, qui ly valut un present de chasque compagnon. D'autre costé fut engraué un deuzain numbral latin de la façon de monsieur Nicole Le Febure dessus nommé, qui par gentille manière declaroit la datte de l'an du plantement de ladite croix, et qui plantée l'auoit; et y auoit :

HIC SACRA PALMARIVS POSVIT GONIVILLA BINOTVS;
GREX SOCIVS PARITER, NEVSTRAQVE PROGENIES.

23. — Dispositions pour le retour.

Disent outre qu'à la parfin la nauire ayant esté radoubée, gallifrestée, et munie au mieux qu'on peut pour le retour, fut arresté de s'en partir pour France.

Et parceque c'est coustume à ceux qui paruiennent à nouuelles terres des Indes, d'en amener à Chrestienneté aucuns Indiens, fut tant fait par beau semblant, que ledit seigneur Arosca vousist bien qu'un sien jeune

(1) *ms :* donnée honneste.
(2) *ms :* mesme
(3) *ms :* memoré.

fils qui d'ordinaire tenoit bon auec ceux de la nauire, vint en Chrestienneté, parce qu'on promettoit aux (1) père et fils le ramener dans vingt lunes au plus tard; car ainsy (2) donnoient-ils entendre les mois. Et ce qui plus leur donnoit enuie, on leur faisoit à croire qu'à cils qui viendroient par deçà on leur apprendroit l'artillerie; qu'ils souhaitoient grandement, pour pouuoir maistriser leurs ennemys : comme estout (3) à faire mirouërs, cousteaux, haches, et tout ce qu'ils voyoient et admiroient aux Chrestiens ; qui estoit autant leur promettre que qui promettroit à un Chrestien or, argent et pierreries, ou luy aprendre la pierre philosophale.

Lesquelles affaires creües fermement par ledit Arosca, il estoit joyeux de ce qu'on vouloit amener son dit jeune fils qui auoit à nom Essomericq ; et luy donna pour compagnie un Indien d'âge de trente cinq ou quarante ans appellé Namoa. Et les vint luy et son peuple conuoier à la nauire; les pouruoyant de forces viures, et de maintes belles plumasses et autres raretez, pour en faire leurs présens de sa part au Roy nostre Sire. Et ledit Seigneur Arosca et les siens attendirent le départ de la nauire, faisant jurer le capitaine de s'en reuenir dans vingt lunes ; et lors dudit départ, tout ledit peuple faisoit un grand cry, et donnoient à entente qu'ils conserueroient bien la croix ; faisant le signe d'icelle en croisant deux doigts.

(1) *ms* : au.
(2) *ms* : aussy.
(3) *ms* : estoit.

SECTION QUATRIÈME.

Voyage de retour.

24. — Gros temps et maladies.

Item disent qu'adonc partirent desdites Indes méridionalles le tiers jour de Julliet cinq cens quatre, et depuis ne virent terre jusques au lendemain Saint Denys, ayant couru diuerses fortunes, et bien tourmentez de fieure maligne, dont maints de la nauire furent entachez, et quatre en trépassèrent, sçauoir : Jean Bicherel, du Pont-l'Évesque, chirurgien de la nauire; Jean Renoult, soldat, d'Honfleur; Stenoz Vennier, de Gonneuille sur Honfleur, valet du capitaine; et l'indien Namoa.

Et fut mis en doubte de le baptiser, pour euiter la perdition de l'âme; mais ledit monsieur Nicole disoit que ce seroit prophaner baptesme en vain, pour ce que ledit Namoa ne sçauoit la croyance de nostre mère Sainte Église comme doiuent sçauoir ceux qui reçoiuent(1) baptesme ayant âge de raison; et en fut creu ledit monsieur Nicole comme le plus clerc de la(2) nauire. Et pourtant d'empuis en eut scrupule; si que l'autre jeune indien Essomericq estant malade sa fois, et en péril, fut, de son aduis, baptisé; et luy administra son sacrement ledit monsieur Nicole, et furent les parrains ledit de Gonneuille capitaine, et Antoine Thiéry (3); et au lieu de marreine fut pris Andrieu de la Mare pour tiers parrain; et fut nommé Binot, du nom de baptesme d'iceluy capitaine : ce fut le quatorzième sep-

(1) *ms :* receuolent.
(2) *ms :* du.
(3) *ms :* Tury.

tembre que ce fut fait. Et semble que ledit baptesme seruit de médecine à l'âme et au corps, parceque d'empuis ledit Indien fut mieux, se guérit, et est maintenant en France.

25. — Escale à une autre terre.

Disent là lesdites maladies estre prouenues pour s'estre les eaües (1) de la nauire gastées et ampuanties, et aussy pour l'air de mer, comme peurent remercher, en ce que l'air de terre et viandes et eaües fresches guérirent tous les malades. Pour quoy, sçauants en la cause de leur mal, souhaitoient tretous terre.

Or passez le Tropique Capricorne, hauteur prise, trouuoient estre plus eloignez de l'Affrique que du pays des Indes occidentalles où d'empuis aucunes années en çà les Dieppois et les Maloüinois et autres Normands et Bretons vont quérir du bois à teindre en rouge, cotons, guenons et perroquets et autres denrées : si que le vent d'Est, qu'ils ont remerché régner coustumièrement entre ledit Tropicque et cil du Cancre, les y poussant, fut d'unanimité délibéré d'aller quérir cettuy pays, affin estout de se charger des susdites marchandises, pour rescaper les frays et voyage.

Et y paruinrent le lendemain Saint Denys comme est dit cy-dessus.

26. — Portrait des habitants.

Item disent que là ils trouuèrent des Indiens rustres, nuds comme venants du ventre de la mère, hommes et femmes; bien peu y en ayant couurant leur nature; se peinturant le corps, signamment de noir; leures troüées, les trous garnys de pierres verdes pro-

(1) *ms* : eaux.

prement polies et agencées ; incisés en maints endroits de la peau, par balafres, pour paroistre plus beaux fils; ébarbez, my-tondus. Au reste, cruels mangeurs d'hommes ; grands chasseurs, pescheurs et nageurs ; dorment pendus en lits faits comme un rets, s'arment de grands arcs (1) et massues de bois, et n'ont entre eux ne Roy ny maistres : au moins n'en ont-ils rien remerché.

Au parsus habitent un beau pays, de bon air, terre fertile en fruits, oiseaux et animaux ; et la mer poissonneuse : les espèces dissemblables de celles d'Europe. Et font leur pain et breuuage de certaines racines.

27. — Malencontre chez ces Cannibales.

Disent outre qu'aux lieux dudit pays qu'ils abordèrent y auoit eu jà des Chrestiens, comme estoit apparent par les denrées de Chrestienneté que lesdits Indiens auoient : aussy n'estoient-ils estonnez de voir la nauire ; et pour tant surtout craignoient-ils l'artillerie et harquebuses.

Et ayant brauement abordé terre, comme aucuns des compagnons puisoient de l'eaüe, et autres estoient en terre sans armes ne rien craignans, furent traitreusement assaillis par iceux meschans Indens, qui tuèrent un page de la nauire nommé Henry Jesanne, prirent et emmenèrent dans les bois Jacques L'Homme dit La Fortune, soldat, et Colas Mancel, marinier, tous d'Honfleur ; et furent ces deux pauures gens perdus, sans leur pouuoir donner reconfort.

Plus y auoit encore en terre quatre hommes, qui ga[illegible]nèrent la ba[illegible] se sauuèrent, tous [illegible]aurez fors (2)

(1) [illegible] arc[illegible]

(2) [illegible]

un ; et si, un des dits mourut ore prime (1) qu'il fust monté en la nauire : iceluy estoit ledit monsieur Nicolle Le Febure susmentionné, qui, par curiosité dont il estoit plein, s'estoit descendu à terre : et fut de tretous regretté, comme méritant meilleure auanture ; car il estoit prude, affable, et de sçauoir.

28. — Nouvelle relâche à cent lieues plus loin.

Item disent que ce piteux cas leur fit quitter le lieu de ce malencontre, et amonter la coste bien cent lieues plus amont ; où ils trouuèrent des Indiens pareils en façon : mais de ceux-cy ne receurent aucun tort ; et quand ils en eussent machiné, ils n'en fussent venus à chief, parceque le cas aduenu faisoit qu'on ne s'y fioit.

Et là, pendant que la nauire y demeura elle fut chargée de viures et des marchandises dudit pays prédéclarées, en la quantité plus à plein et en détail contenue en la plainte et douléance baillee à Justice contre cils qui ont pillé la nauire : y recours. Et eussent lesdites marchandises vallu deffrayer le vegage, et outre bon proffit, si la nauire fust venue à bon port.

29. — Départ définitif.

Item disent qu'ils partirent dudit pays entre la Saint Thomas et Noël cinq cens quatre, ayant attrapé deux Indiens, qu'ils cuidoient amener en France ; mais dez la première nuit ils se coulèrent en mer, estant lors la nauire à plus de troys lieües de coste : mais ces gallands sont si bons nageurs que tel trajet ne les effrite.

(1) *ms :* ore prume.

30. — Du Brésil aux Açores.

Item disent qu'eux demeurez n'ont veu rien digne de remerche par sus ce qu'ils virent en allant, fors que sept à huit jours après le débouquement (1) virent un islet inhabité, couvert de bois verdoyans, d'où sortoient des milliasses d'oiseaux, si tant (2) qu'aucuns se vinrent à jucher sur les mats et cordages de la nauire; et s'y laissoient prendre. Et paroissoient lesdits oiseaux gros en plume, ainsçoit que iceux plumez soient de menue corpulence.

Et dans cinq sepmaines, après maints louuiages, d'un vent du zur-ouest outrepasserent la Ligne, et reuirent l'estoille du Nord.

Puis eurent vents variables, et aucunes tourmentes. Et se rencontrèrent en une mer herbüe jonchée de grandes herbes, grenues de graine rondelette comme vesche ou viron, s'entretenant par longs filaments; et si, la mer est là si profonde, que, la sonde jettée, n'y fut trouué fond.

Et enfin, croyant n'estre qu'à la hauteur des isles Canarres, aduisèrent les Essors, et ancrèrent à la Fayal le neuf mars derrain; et là eurent des viures et autres choses dont auoient besoin. Lesdits Essors sont habituez de Portugallois.

31. — Attaque de pirates.

Et eux en mer, furent contrains par tempeste relascher en Irlande pour radouber aucunes voyes d'eaüe en la nauire.

Et remes à vesles, nauigèrent heureusement (3) jus-

(1) *ms :* debougement.
(2) *ms :* tost.
(3) *ms :* heureux.

ques au septième de May derrain, qu'à l'abord des isles de Jersay et Grenesey, malheur volut qu'ils fissent rencontre d'un fourban anglois, dit Édouard Blunth, de Pleimouth : contre lequel fut aduisé, de commun sens, de se deffendre ; ce qui fut fait, jusques à ce que de derriere lesdites isles vint à paroistre autre fourban épineux, françois de nation, sçauoir, le capitaine Mouris Fortin, breton, déjà condamné pour pirateries. Et lors, pour n'estre la partie esgalle, fallut s'aller eschouer à la coste, où les hommes furent en partie sauuez, et la nauire froissée et perdue auec tout ce qui estoit ens, fors ce que lesdits coursaires eurent temps de piller auant que ladite nauire fust acheuée de couler à fond.

Et y eut d'hommes pérys que tuez, douze personnes, et quatre depuis qui moururent en l'isle de leurs playes, le tout ainsy que le contient plus à menu la plainte et douléance qu'en ont baillée à Justice ledit capitaine de Gonneuille et ses compagnons ; y recours.

Et les noms des deffuncts sont : Nollet Espeudry, pilotte, tué d'un coup d'artillerie ; Jean Dauy, et Perrot fils du dit Jean ; Robert Vallasse ; Guillaume Du Bois ; Guillaume Marie ; Anthoine Pain ; Cardin Vastine ; Jacques Sueur ; le frère dudit Jacques, nommé Henry ; Robert Mahieu ; Claude Verrier ; Andrieu de Rubigny ; le bastard (1) de Colué ; Jean Le Boucher ; et Marc Des Champs : tretous de Honfleur et Touques (2), ou environs.

Et en l'isle aprirent les noms desdits coursaires, et

(1) *ms :* le Bastart.
(2) *ms :* Tonques.

les maux et pirateries qu'ils sont (1) coustumiers exercer à l'enuiron et ailleurs.

32. — Rentrée à Honfleur.

Item disent que de l'isle, après que cils qui estoient naurez furent mieux, passèrent au port de la Hogue(2), où ils laisserent trois malades, sçauoir, Pierre Toustain, Pierre de La Mare, et le sieur de Sainct-Clerimonies.

Et le reste vint par terre gaigner Honfleur, où ils arriuerent le vingtieme May derrain passé, au nombre de vingt-huict, cy-nommez, sçauoir : il de Gonneuille, cappitaine ; lesdits Thiery et De la Mare, bourgeois ; les deux Portugallois ; les sieurs Potier, Du Mont, De la Riuière, Du Ham, et De Bois-Le-Fort, tous jeunes auanturiers de Honfleur ; Jean Cousin l'aisné, autre dit le Jeune, Claude Mignon, Thomas Bourgeoz, Alexis L'Amy, Collas Vallée, Guillaume Le Duc, Thomas Varin, Jean Poullain, Gilles Du Four, Robert Heuzé, Liénard Cudorge, Henry Richard, Jacques Richard, et Jean Bosque, tous du mestier de la mer ; Lienard Caualier, et Thomas Bloche, pages.

Plus l'indien Essomericq, autrement dit Binot, qui audit Honfleur et par tous les lieux de la passée, estoit bien regardé, pour n'auoir jamais eu en France personnage de si loingtain pays : estant les gens de la ville aises de voir leurs compatriotes reuenus de tel et si grand voyage, et marrys des cas malencontreux aduenuz quasiment au seüil de l'hostel.

(1) *ms :* ont.
(2) *ms :* la hoque.

33. — Motifs de cette Déclaration.

Item disent qu'aux fins d'en auoir, Dieu aydant, quelque jour la réparation, ils ont, eux et les bourgeois ayant part à la nauire, baillé leurs douléances et articles à Justice.

Et que les gens du Roy nostre Sire qui les ont receus (1), auroient requis que pour la rareté dudit voyage, et jouste les ordonnances de la marine portantes que à la Justice seront baillez les journaux et déclarations de tous voyages de long [cours], que ledit capitaine et compagnons fissent ainsy : pour quoy, obéissant à Justice, il capitaine de Gonneuille, et lesdits Andrieu de La Mare et Anthoyne Thiéry (2), qui ont esté chiefs présents à tout le voyage, ne pouuant, à leur regret, bailler aucuns (3) de leurs journaux, pour auoir esté perdus auecques la nauire, ont fait la présente déclaration; le tout affirmant vray à Justice, et comme tel baillé, ce jour d'huy dix-neufième Juin mil cinq cens et cinq; et l'ont signé.

Ce que dessus extraict des Registres susmentionnez, et collationné à sa minutte, saine et entière, deüement signée : lesdits registres représentez par le garde d'iceux obéissant aux lettres-royaux en forme de compulsoire obtenue par damoiselle Marie Collet et joints, dont la teneur ensuit.

(1) *ms :* reueu.
(2) *ms :* Thury.
(3) *ms :* autant.

DEUXIÈME PARTIE.

Lettres-royaux en forme de compulsoire portant mandement pour la délivrance d'Extrait ou Vidimus de la Déclaration du Voyage du capitaine de Gonneville.

Loüis, par la Grâce de Dieu Roy de France et de Nauarre.

A nos ames et féaux les Gens tenant nostre siége général de l'Admiraulté de France, à la Table de Marbre de Nostre Palais à Roüen, Salut.

Remonstré nous a esté de la part de Damoiselle Marie Colleth des Boues, veufue de feu Sieur Paulmier, sieur de Courthoyne et du Pommeret, tutrice de leurs enfans mineurs; comme aussi de la part des enfans majeurs dudit feu sieur du Pommeret; et (1) de Damoiselle Simonne Paulmier, vefue du sieur Le Doux, sieur de la Rozière, joints à ladite de Colleth;

Qu'ayant esté depuis quelque temps en çà par nous ordonné que les estrangers et descendans d'iceux seroient tant priez (2) subuenir aux necessitez de nostre Estat; les Préposez (3) au recouurement desdits deniers auroient voulu comprendre en leurs poursuittes icelle vefue Collet, bien qu'elle soit d'une famille sy constamment originaire des pays de nostre obeissance, qu'elle peut justifier comme il y a trois cens ans ou viron qu'un de ses ayeuls seruoit auec employ de capitaine sous le connestable Bertrand du Guesclin (4); que la terre et

(1) *ms :* (et manque).
(2) *ms :* priez
(3) *ms :* propo...
(4) *ms* Gueselli

seigneurie (1) de Boues en nostre vicomté d'Auge, entrée par un mariage en la famille de Collet, est possédée par ceux de ladite famille par desja huit degrez de génération, et qu'en l'année mil quatre cens soixante et six, en la recherche faicte des nobles de nostre prouince de Normandie par Monsieur Remond de Montsault commissaire à ce député, Guillaume Collet sieur des Boues, quart ayeul de l'exposante auroit esté trouué issu de famille joüissante des lors, en ladite vicomté, du privilège de noblesse depuis et par temps immémorial, ce qui faict assez marquer qu'on ne peut accuser saditte famille d'aubeinage, ni laditte Collet pareillement, puis qu'estant née dans nos royaumes, de gentilshommes originaires françois, et toujours vescu en France, elle n'a pu contracter aucune qualité estrangère;

Qu'aussy les traictans desdites taxes disent particulièrement la comprendre comme vefue et tutrice des soubsagez dudit feu sieur de Pommeret et d'elle; ce qui auroit obligé les autres leurs enfants majeurs, ensemble ladite Damoiselle vefue dudit sieur de la Rozière, sœur dudit feu sieur du Pommeret, de se joindre à icelle exposante pour soustenir : qu'encor qu'ils ne pussent méconnoistre que Bynot Paulmier autheur de leur famille en nostre royaume, ne fust d'origine estranger, et n'aye esté naturalisé, néantmoins ils doiuent demeurer exempts des recherches, pour auoir esté ledit Binot amené des Indes par un nauire françois, comme ambassadeur et sous promesse de le ramener au pays de sa naissance dans certain temps, à laquelle promesse n'auroit esté satisfait, et d'ailleurs impossible audit Binot retourner à un pays si éloigné;

(1) Le mot «seigneurie» est resté en blanc dans le *ms.*

et qu'ainsy il ne serait juste que celluy qui est venu et demeuré en France en cette manière, et sa postérité, fussent traictés de même sorte que les autres estrangers qui s'y sont venus volontairement habituer, n'estant raisonnable que lesdits descendans d'icelluy Binot soient maintenant inquietez parce qu'autrefois on ne leur a tenu les promesses faictes;

Et d'autant que la principalle pièce justificative de cette leur deffense est une déclaration d'un voyage faict auxdictes Indes par autre Binot Paulmier dit vulgairement le capitaine de Gonneville, baillée en Juin mil cinq cens cinq par deuers les officiers de nostre Admiraulté à Roüen, ainsy que anciennement par louable justification estoit obserué par tous capitaines et gens de mer reuenans de voyages de long cours (1); et que d'autre costé lesdits exposants n'ont l'original de cette pièce, qu'ils prétendent décisive du procez, mais seulement une coppie, que lesdits traictans soustiennent ne pouuoir faire foy, demandant la représentation de l'original; chose impossible aux exposants, parce que, par la disposition de la Coustume de nostre dite prouince de Normandie, les aisnez doiuent estre saisis de tous et chacuns les tiltres concernant l'estat des familles, et les puisnez en auoir seulement coppies; suiuant quoy feu amé et féal conseiller monsieur Jean Baptiste Paulmier, viuant premier président des Thrésoriers de France en Provence, aisné de ladite famille, auroit esté autrefois saisy dudit original, ainsy qu'il seroit mentionné au pied et dans la collation de ladite coppie; lequel feu Président s'estant habitué audit lieu de Prouence, éloigné de plus de deux cens

lieües du domicile des exposants, et d'ailleurs n'ayant laissé de masles qui eussent interest à la conseruation de tels tiltres, mais seulement une fille mariée audit pays au sieur de Fourbin marquis de la Barben; il est éuident que c'est chose comme impossible, du moins très-difficile à ladite vefue et joints de recouurer ledit original, veu d'abondant la longueur du laps du temps, la grande distance des lieux, et autres circonstances cy-dessus touchées;

C'est pourquoy ils desireroient en auoir un Extrait ou Vidimus authentique, tiré des Registres de vostre greffe; mais ils doubtent que n'en fissiez difficulté, pour estre la déclaration dudit voyage contenue, ainsy qu'ils ont appris, aux registres du secret dudit Siège, si sur ce il ne leur estoit par Nous pourueu de lettres de compulsoire, que accordées leur auons de nostre (1) grâce speciale.

A ces causes,

Nous vous mandons que sy dans lesdits Registres, même en ceux du secret et extraordinaire, est ladite Déclaration du voyage dudit cappitaine de Gonneuille, ayez a en desliurer ou faire desliurer aux Exposants, Extraicts ou Vidimus dont requis serez. Et en cas de reffus ou délay, mandons au premier nostre (2) huissier ou sergent sur ce requis, faire tous explois et commandements qu'il appartiendra pour l'exécution (3) de ces présentes, résultantes de cas civil.

Car tel est nostre plaisir.

Donné à Roüen le dix-septième jour d'Aoust, l'an de

(1) *ms* : Vostre.
(2) *ms* : vostre.
(3) *ms* : exemption.

grace mil six cens cinquante-huict, et de nostre règne le seizième.

Signé : Par le conseil, COQUART, avec paraphe; et scellé d'un sceau de cire jaulne sur simple queüe.

Dont du tout auons fait expédier le présent, auquel nous auons fait apposer le scel, et icelluy faict deliurer pour [valoir l'original] et pour seruir ce qu'il appartiendra à (1) ladite damoiselle Collet vefue dudit feu sieur de Pommeret tutrice desdits anfans, ladite vefue dudit de la Rozière, et autres joints et (2) consorts.

Donné audit Siège général, le trentième jour d'Aoust mil six cens cinquante-huit.

MARTEL.

CARMILLE.

(1) *ms* : et.
(2) *ms* : a.

Paris. — Imprimerie de CUSSET et C^e^, rue Racine, 26.

Paris. — Imprimerie de Cusset et C^ie^, 26, rue Racine.

The borrower must return this item on or before the last date stamped below. If another user places a recall for this item, the borrower will be notified of the need for an earlier return.

Non-receipt of overdue notices does ***not*** *exempt the borrower from overdue fines.*

Harvard College Widener Library
Cambridge, MA 02138 617-495-2413

Please handle with care.
Thank you for helping to preserve library collections at Harvard.